

observation = 1 . 2 pages.

①

[REDACTED]
e: [REDACTED]
Envoyé: lundi 12 avril 2021 09:51
À: [REDACTED]
Objet: Tr: Tr: [INTERNET] Avis d'enquête publique TRIMET

Monsieur le commissaire enquêteur,

veuillez trouver ci-dessous une observation reçue par mail concernant l'enquête publique Trimet.

Cordialement

[REDACTED]
Gestionnaire ICPE
Pôle Vétérinaire – Guichet Unique ICPE

DDETSPP de la Savoie - BP 91113 - 73011 Chambéry Cedex
deux sites à Chambéry : Curial (carré Curial) et Mérande (321 chemin des Moulins)
Téléphone : (à préciser)
www.savoie.gouv.fr


**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

Liberté
Egalité
Fraternité

**Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations**

Au 1^{er} avril 2021, l'UD DIRECCTE et la DDCSPP fusionnent.
Les services conservent leur localisation actuelle jusqu'au regroupement sur
un site unique.

----- Message transféré -----
Sujet : [INTERNET] Avis d'enquête publique TRIMET
Date : Fri, 9 Apr 2021 10:16:55 +0200
De : > [REDACTED] (par Internet) [REDACTED]
Répondre à : [REDACTED]
Pour : ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr

Monsieur COENDOZ, Commissaire Enquêteur,

Je vous adresse aujourd'hui un *_avis négatif pour la demande d'augmentation de production d'aluminium par TRIMET, et partant des rejets de fluor dans l'atmosphère*. Aujourd'hui, les 80 tonnes de rejets annuels de fluor produisent suffisamment d'effets indésirables sur la flore et la faune. Cela est constaté par tous les acteurs, TRIMET, la DREAL et les producteurs agricoles. Les indemnités versées par TRIMET à ces derniers ne peut être une fin en soi, ni satisfaisantes. TRIMET détruit la nature.

Notre vallée de Maurienne souffre déjà suffisamment des pollutions dus aux transports routiers et aux rejets industriels d'ARKEMA (95 tonnes annuelles de Composés Organiques Volatiles) et de FERROPEM.

Ces trois usines rejettent dans l'atmosphère des centaines de tonnes de composés chimiques par an qui se caractérisent par leur grande

volatilité. Ils se répandent aisément dans l'atmosphère, la nature, les ateliers, les bureaux et les habitations, entraînant ainsi des impacts directs et indirects sur les êtres vivants et l'environnement ...et in fine ils contribuent au réchauffement climatique de la planète.

A cela il convient d'ajouter les rejets de CO₂ propres au chantier Lyon/Turin et, si le projet se concrétise, qui vont perdurer jusqu'en 2030 (et plus certainement).

Pour l'ensemble de ces raisons et afin de protéger notre belle vallée touristique de Maurienne *_je dépose un avis négatif à la demande d'augmentation des rejets de fluor par TRIMET_*.

Vous remerciant de la prise en compte de mes arguments,

Très sincèrement

[REDACTED]

[REDACTED]

mail to : [REDACTED]

Tél. [REDACTED]

De: enregistrement-icpe - DDCSPP 73/PSAICPE emis par [redacted] DDCSPP 73/PSAICPE <ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr>
Envoyé: mercredi 14 avril 2021 13:56
À: [redacted]
Objet: Enquête publique TRIMET - St Jean de Maurienne - Observation du public

Monsieur le commissaire enquêteur,

veuillez trouver ci dessous la seconde observation reçu par mail concernant l'enquête publique TRIMET.

Cette observation est publiée ce jour sur le site des services de l'Etat en Savoie.

Cordialement

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Projet augmentation de capacité usine Trimet Saint Jean de Maurienne
Date : Wed, 14 Apr 2021 13:42:58 +0200
De : > [redacted] (par Internet) [redacted]
Répondre à : [redacted]
Pour : ddcsp-p-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr

Bonjour,

Je souhaite apporter mon soutien à la demande d'augmentation de capacité de l'usine Trimet de Saint Jean de Maurienne dans le cadre de l'enquête publique en cours.

Le France compte trop peu d'industrie de production et doit les aider en facilitant leur développement. Cette usine historique a su montrer qu'elle méritait le soutien et l'aide qu'on lui a apporté.

Elle est le moteur économique de la belle vallée de la Maurienne et doit continuer à contribuer activement à son développement.

De plus, Trimet est une société responsable qui accorde une grande importance à l'environnement et à l'empreinte qu'elle génère.

Cordialement,

De: enregistrement-icpe - DDCSPP 73/PSAICPE emis par [redacted] DDCSPP 73/PSAICPE <ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr>
Envoyé: mercredi 14 avril 2021 15:23
À: [redacted]
Objet: Enquête publique TRIMET - observation du public

Monsieur le commissaire enquêteur,

veuillez trouver ci-dessous la troisième observation reçue dans le cadre de l'enquête publique TRIMET.

Je la publie ce jour sur le site des services de l'Etat en Savoie.

Cordialement

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Avis d'enquête publique Trimet.

Date : Wed, 14 Apr 2021 14:58:58 +0200

De : > [redacted] Internet) [redacted]

Répondre à : [redacted]

Pour : ddcsp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr

Bonjour Mr le Commissaire enquêteur.

Par ce mail, je souhaite participer au débat sur la demande d'Avis d'enquête publique TRIMET. _____

En effet je tiens à apporter mon soutien à cette industrie centenaire qui participe au développement de la vallée.

Travaillant depuis 4 ans au sein de ces locaux, je vois tout ce qui est mis en œuvre pour améliorer l'impact du processus sur notre Environnement. _____

Une grande énergie est passé pour progresser avec des projets de grande envergure et des améliorations permanentes du process. _____

Cela est certainement peut visible de l'extérieur mais nous travaillons tous les jours à notre échelle pour réduire l'impact de notre travail. _____

Je pense aussi que l'industrie est un pilier de notre économie et qu'à l'échelle locale celle-ci participe grandement au développement de la vallée. _____

L'histoire de la Maurienne a été lié à celle de l'aluminium et Nous sommes nombreux à être fière d'écrire l'histoire de notre vallée. _____

J'espère que cette usine comme d'autres continuera à faire travailler et vivre un grand nombre de personnes dans cette vallée. _____

Merci de votre attention.

De: enregistrement-icpe - DDCSPP 73/PSAICPE emis par [REDACTED] DDCSPP 73/PSAICPE <ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr>
Envoyé: jeudi 15 avril 2021 10:10
À: [REDACTED]
Objet: Enquête publique TRIMET - observation du public
Pièces jointes: Enquête publique Trimet - Avis VAM.pdf

Monsieur le commissaire enquêteur,

veuillez trouver ci-joint la quatrième observation reçue dans le cadre de l'enquête publique TRIMET.

Je la publie ce jour sur le site des services de l'Etat en Savoie.

Cordialement

----- Message transféré -----

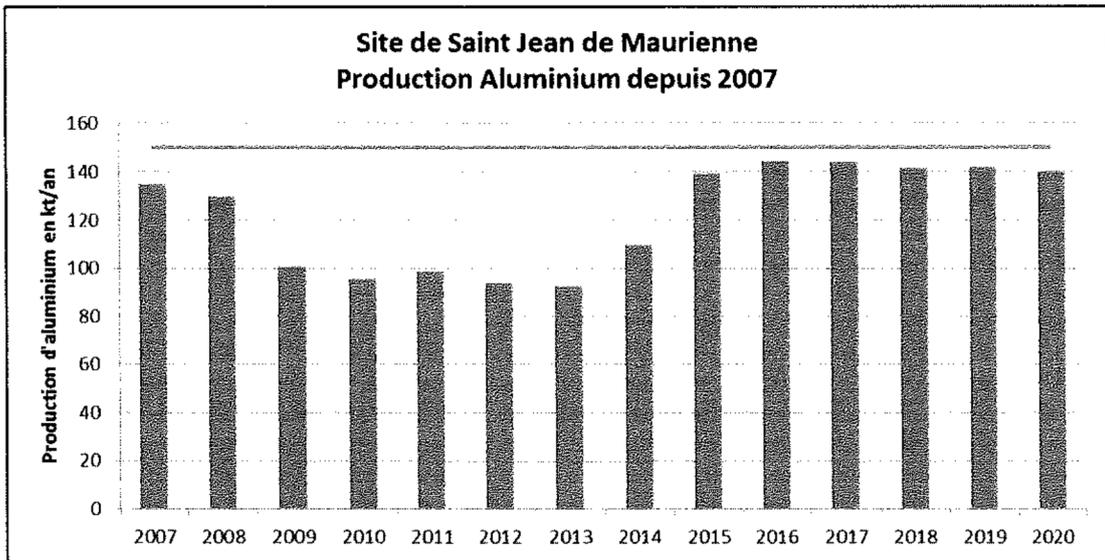
Sujet : [INTERNET] Enquête publique Trimet
Date : Wed, 14 Apr 2021 17:13:56 +0000 (UTC)
De : > vamaurienne (par Internet) <vamaurienne@yahoo.fr>
Répondre à : vamaurienne <vamaurienne@yahoo.fr>
Pour : ddcsp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr
<ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

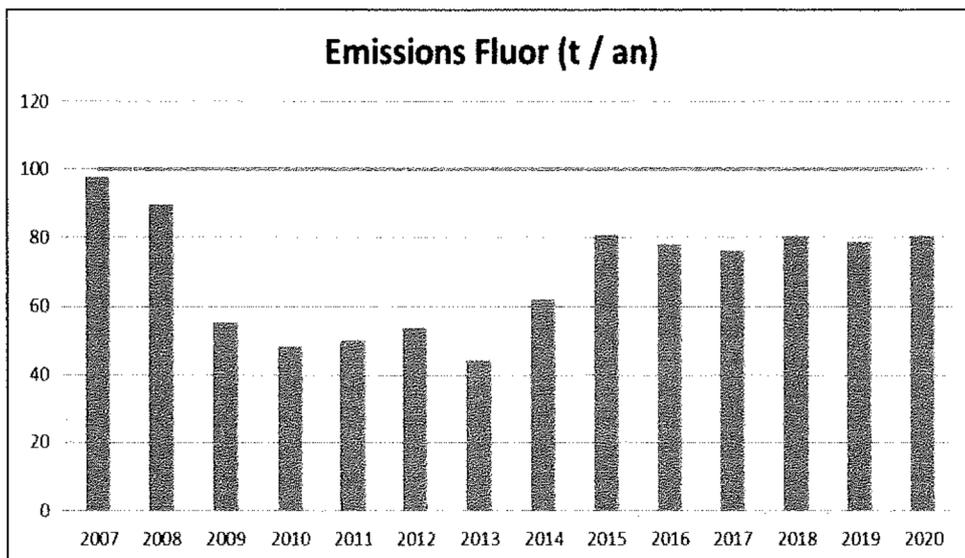
Veuillez trouver ci-joint l'avis défavorable de l'association Vivre et Agir en Maurienne à la demande de l'usine d'aluminium Trimet d'augmenter sa capacité de production.

Cordialement,
Annie Collombet coprésidente

ENQUÊTE PUBLIQUE TRIMET AVIS DE VIVRE ET AGIR EN MAURIENNE

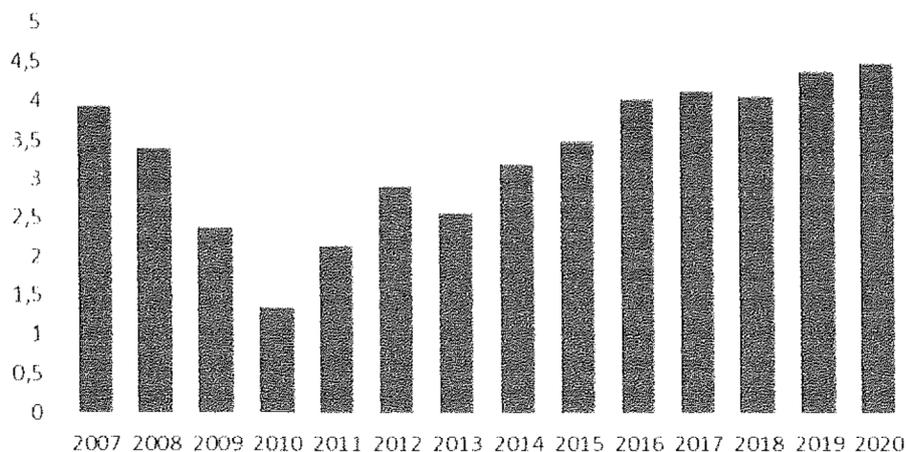


Depuis 2015, la production d'aluminium s'établit à 140 000 tonnes par an.



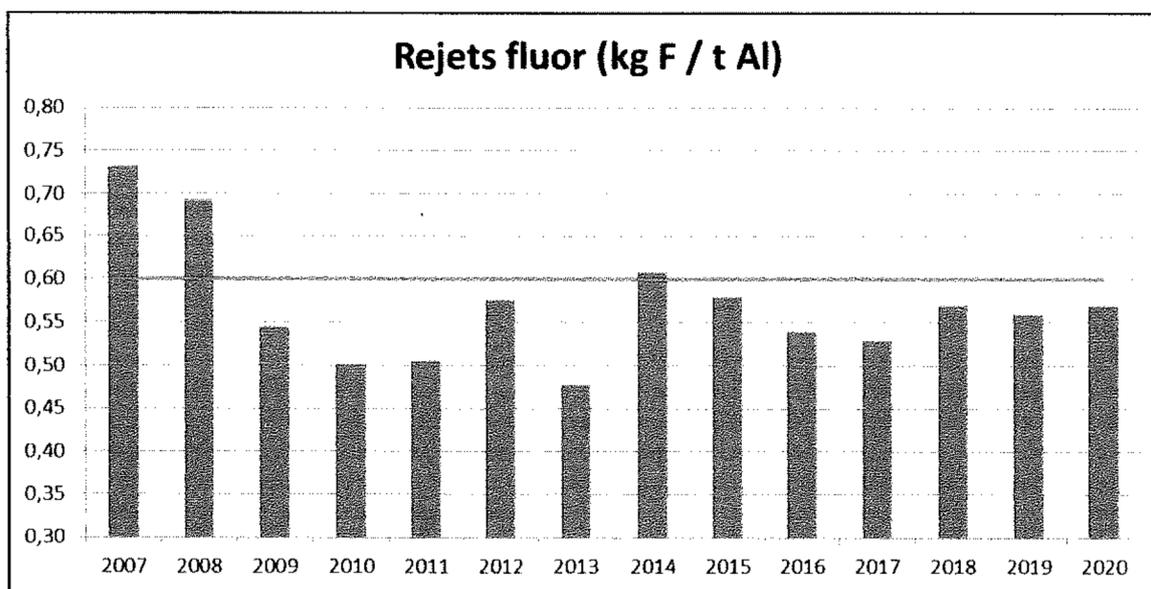
Malgré des investissements en 2016 sur les captations, les rejets de fluor se sont maintenus à hauteur de 80 tonnes par an,

Evolution des concentrations moyennes annuelles des boîtes à soude ($\mu\text{g F}/\text{dm}^2/\text{j}$) depuis 2007



et les concentrations de fluor dans les boîtes à soude n'ont fait qu'augmenter.

BILAN DES EMISSIONS FLUOR



Les performances des captations en kg de fluor par tonne d'aluminium produite se sont plutôt dégradées depuis 2017.

En 2013, la meilleure performance ($0,48 \text{ kg F} / \text{t Al}$) résulte d'une baisse de production. L'efficacité du système dépend donc du ratio entre la capacité de filtration et la production d'aluminium.

Compte-tenu de l'autorisation sollicitée par Trimet pour 10 000 t supplémentaires d'aluminium soit 20 000 t de plus qu'aujourd'hui (140 000 actuelles à 160 000 prévues), il faut impérativement exiger une capacité de captation supplémentaire de manière à ne pas excéder les 80 t de fluor rejetées actuellement, voire à les diminuer.

Cela est d'autant plus réalisable que dans le cadre du plan de relance, l'État s'engage à financer 40% de ces investissements et que, semble-t-il, Trimet vient de recevoir 800 000 euros à ce titre.

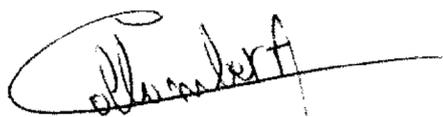
Malgré des progrès indéniables par rapport aux années 70, les atteintes aux arbres fruitiers, aux vignes, aux légumes de nos jardins, aux végétaux en général et aux animaux restent extrêmement fortes.

Comment vivre en bonne santé dans un environnement malade ?

Pas de problème pour que Trimet réalise ses projets, mais en respectant la biodiversité et la vie, c'est à dire en acceptant d'investir dans cet objectif.

En l'absence d'investissement permettant de maintenir les rejets de fluor en dessous de 80 t/an, Vivre et Agir en Maurienne émet un avis défavorable.

Le 8 avril 2021

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Annie Collombet', with a long horizontal flourish extending to the right.

Annie Collombet coprésidente

1 page

5

De: enregistrement-icpe - DDCSPP 73/PSAICPE emis par [REDACTED] - DDCSPP
73/PSAICPE <ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr>
Envoyé: vendredi 16 avril 2021 09:42
À: [REDACTED]
Objet: Tr: [INTERNET] Augmentation de production Trimet

Monsieur le commissaire enquêteur,

veuillez trouver ci-dessous la cinquième observation reçue dans le cadre de l'enquête publique TRIMET.

Je la publie ce jour sur le site des services de l'Etat en Savoie.

Cordialement

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Augmentation de production Trimet Date : Thu, 15 Apr 2021 18:31:09 +0200 De : [REDACTED] (par Internet) [REDACTED] Répondre à : [REDACTED] Pour : ddcsp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr

Bonjour,

Je soutiens le projet d'augmentation de production du site Trimet de Saint Jean de MAURIENNE.

[REDACTED]

Envoyé de mon iPhone

1 page.

6

De: enregistrement-icpe - DDCSPP 73/PSAICPE emis pa [REDACTED] - DDCSPP 73/PSAICPE <ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr>
Envoyé: vendredi 16 avril 2021 11:49
À: [REDACTED]
Objet: Tr: [INTERNET] Enquête publique relative à TRIMET

Monsieur le commissaire enquêteur,

veuillez trouver ci-dessous la sixième observation reçue dans le cadre de l'enquête publique TRIMET.

Je la publie ce jour sur le site des services de l'Etat en Savoie.

Cordialement

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Enquête publique relative à TRIMET

Date : Fri, 16 Apr 2021 09:27:18 +0000

De : [REDACTED] par Internet) [REDACTED]

Répondre à : [REDACTED]

Pour : ddcsp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr

<ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr>

Bonjour,

Je pense que le projet d'augmentation de capacité de production de TRIMET à Saint Jean de Maurienne est vitale pour l'entreprise et pour la vallée.

Si l'entreprise veut être pérenne dans le temps et faire face à la concurrence, il est crucial qu'elle arrive à baisser ses coûts à la tonne en augmentant les volumes.

Beaucoup d'efforts sont faits par ailleurs par Trimet sur la partie Environnement, social, durabilité. Il faut que ce modèle d'entreprise puisse perdurer en Europe pour les prochaines décennies. C'est mon avis !

Cordialement

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Avis d'enquête publique TRIMET

De : [REDACTED] (par Internet) [REDACTED]

Date : 18/04/2021 14:45

Pour : ddcsp-p-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr

Bonjour Mr le Commissaire enquêteur,

Je souhaite participer au débat sur la demande d'avis d'enquête publique TRIMET.

L'avenir de la mobilité est électrique, l'avenir de l'électricité est l'énergie verte et le métal qui permettra ce futur est l'aluminium.

L'aluminium a un rôle important à jouer dans la transition écologique puisque ce métal sera essentiel pour de nombreux véhicules du futur.

Les sites de production d'aluminium ont certes besoin de grande quantité d'énergie électrique, mais ont aussi le potentiel de moduler l'offre et la demande d'électricité. Ces sites auront donc un rôle d'autant plus important dans la stabilisation des réseaux électriques, lorsque la production d'électricité d'origine renouvelable augmentera.

L'usine TRIMET de St Jean-de-Maurienne fait partie des deux derniers sites de production d'aluminium primaire en France, il est donc primordial de maintenir ces outils industriels.

Partant de ce constat, je vous rends un avis favorable à la demande d'augmentation de capacité de l'usine TRIMET de St Jean-de-Maurienne, afin de pérenniser ce site industriel et de soutenir le développement économique de la vallée de la Maurienne.

Cordialement,

[REDACTED]

1/1

Sujet : [INTERNET] Autorisation environnementale unique - Saint Jean de Maurienne

De : [REDACTED] par Internet) [REDACTED]

Date : 19/04/2021 11:32

Pour : "ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr" <ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr>

Bonjour,

Je formule un avis de soutien pour le projet de l'entreprise TRIMET concernant l'augmentation de capacité du secteur électrolyse.

Cette autorisation est un point important pour la pérennité de l'usine.

Cordialement,
[REDACTED]

1/1

6 pages

9 - 9 PJ

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Société Trimet - Questions et avis

De : [REDACTED] (par Internet) [REDACTED]

Date : 22/04/2021 11:25

Pour : ddcsp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr

Bonjour Monsieur Jean Pierre Cohendoz,

Comme agréé hier lors de notre rencontre en mairie de Saint Jean de Maurienne, vous trouverez attaché le document électronique synthèse de mes questions et de mon avis

Je reste disponible pour d'autres informations

Cordialement

[REDACTED]

— Pièces jointes : —

210414_Dossier_Trimet.pdf

707 Ko

11/6

A L'attention de Monsieur le commissaire enquêteur

Projet d'optimisation des capacités - TRIMET

Vous trouverez ci-dessous des éléments techniques qui apparaissent incohérents et semblent de nature à désinformer les lecteurs sur la demande de modification de l'arrêté préfectoral. Une correction de ces dossiers semblent indispensable avant le déroulement d'une enquête publique. Le point 4 me parait très important. Dans l'attente des corrections, réponses et explications aux questions ci-dessous mon avis est défavorable.
CM

Document concerné pour les points 1 à 3 :

**Résumé non technique de la
Pièce Jointe n°4
L'Etude d'Impact**

Version diffusable

REV	DATE	OBJET	REDIGE (nom & visa)	VERIFIE (nom & visa)	APPROUVE (nom & visa)
C	23/02/2021	Prise en compte des remarques de l'Ae	C. NAUMOWICZ	F. ROSSET	D. ROYER
B	06/11/2020	Aucune modification apportée	C. NAUMOWICZ	F. ROSSET	D. ROYER
A	02/07/2020	Version finale	C. NAUMOWICZ	F. ROSSET	D. ROYER
REVISIONS DU DOCUMENT					

Extraits concernés :



Contrat N°	Doc	Code matériel	N° ordre	Rev.	Page
3736	D	2090	004	B	19/32

Projet d'optimisation de capacité – TRIMET
Pièce Jointe n°4bis

Secteur Carbone : le passage d'une production d'aluminium primaire à 160 kt/an n'induit pas d'augmentation des rejets atmosphériques issus des installations du secteur Carbone, car la production d'anodes ne sera pas amplifiée par rapport à la situation actuelle.

Secteur Fonderie : pour permettre la solidification du métal supplémentaire produit dans le cadre de ce projet, une partie des fours de fonderie existants sur site verront leur temps de fonctionnement allongé, compte tenu de leur fonctionnement actuel sous-capacitaire. Les flux de rejets impactés par le projet resteront en dessous des valeurs limites de rejet (poussières, dioxines-furannes). De manière générale sur le secteur Fonderie, le flux de poussières sera en-dessous de la valeur limite réglementaire.



Contrat N°	Doc	Code matériel	N° ordre	Rev.	Page
3736	D	2090	004	B	20/32

Projet d'optimisation de capacité – TRIMET
Pièce Jointe n°4bis

Secteur Electrolyse : le projet ne portant que sur l'optimisation de l'une des deux séries d'électrolyse, seule la plus récente verra ses rejets augmentés, la série G. Les nouvelles valeurs de rejet seront en dessous des valeurs limites, sauf pour les poussières, dont le flux limite devra être adapté au nouveau tonnage produit : ce flux restera conforme avec la réglementation, et surtout, en adéquation avec les Meilleurs Techniques Disponibles à ce jour dans ce secteur d'activité.

Par conséquent, ce dossier fait l'objet de deux demandes de modifications de valeurs limites de rejet : pour les poussières du secteur électrolyse (pour rester à 1,2 kg/t Al imposé, le flux devra être adapté et passer de 150 à 192 kg/t Al), et pour les NOx du Four à Cuire du secteur Carbone (passage de 100 t/an à 120 t/an). Ces valeurs sont celles utilisées pour l'analyse du risque sanitaire réalisée dans cette étude d'impact.

21/5

1/ Incohérence des unités :

Le flux devrait être exprimé en t/an et pas en kg/t Al

Par conséquent, ce dossier fait l'objet de deux demandes de modifications de valeurs limites de rejet : pour les poussières du secteur électrolyse (pour rester à 1,2 kg/t Al imposé, le flux devra être adapté et passer de 150 à 192 kg/t Al), et pour les NOx du Four à Cuire du secteur Carbone

2 / Incohérence entre deux paragraphes sur les rejets du secteur Carbone

Pour le secteur Carbone, le document indique que l'augmentation de production n'induit pas d'augmentation des rejets atmosphériques. Et dans le même paragraphe, il est demandé une augmentation des rejets annuels en NOx pour ce même secteur

Extrait 1

Secteur Carbone : le passage d'une production d'aluminium primaire à 160 kt/an n'induit pas d'augmentation des rejets atmosphériques issus des installations du secteur Carbone, car la production d'anodes ne sera pas amplifiée par rapport à la situation actuelle.

Extrait 2

être adapté et passer de 150 à 192 kg/t Al), et pour les NOx du Four à Cuire du secteur Carbone (passage de 100 t/an à 120 t/an). Ces valeurs sont celles utilisées pour l'analyse du risque

Cette incohérence est présente une seconde fois dans les documents ci-dessous :



Contrat N°	Doc	Code matériel	N° ordre	Rev.	Page
3736	D	2090	004	B	125/ 243

Projet d'optimisation de capacité – TRIMET
Pièce Jointe n°4

Par conséquent, le passage d'une production d'aluminium primaire à 160 kt/an n'induit pas d'augmentation des rejets atmosphériques issus des installations du secteur Carbone par rapport à la situation actuelle de 2019.

Or le FAC Four à Cuire est bien dans le secteur Carbone



Contrat N°	Doc	Code matériel	N° ordre	Rev.	Page
3736	D	2090	004	B	101/ 243

Projet d'optimisation de capacité – TRIMET
Pièce Jointe n°4

Les caractéristiques des rejets canalisés sont les suivantes :

Secteur Usine	Source d'émission	Substances potentiellement présentes	Traitement avant rejet	Caractéristique du conduit	
				Hauteur	Diamètre
Carbone	Tour à pâte (TAP)	Dioxyde d'azote, COV nm, Poussières, Hydrocarbures, Métaux, PCDD/F, HAP	Filtres à manches	10,5 m	0,5 m
	Four à cuire (FAC)		Centre de traitement des fumées (CTF)	40,5 m	1,6 m

3/ Incohérence du nombre de modifications des rejets atmosphériques demandées

Le document indique deux demandes de modifications alors que l'analyse sanitaire synthétise trois demandes de modifications.



Contrat N°	Doc	Code matériel	N° ordre	Rev.	Page
3736	D	2090	004	B	128/ 243

Projet d'optimisation de capacité – TRIMET
Pièce Jointe n°4

31/6

Projet d'optimisation de capacité – TRIMET
Pièce Jointe n°4

Conformément à la remarque formulée par l'association Eurométaux à propos des émissions de SO₂ provenant des cuves d'électrolyse (cf. MTD n°69), la société TRIMET pourrait être amenée à demander une augmentation de cette valeur limite à 25 kg/t Al en cas d'appauvrissement des matières premières à faible teneur en soufre.

4/ Amélioration de l'installation de captage et traitement des fumées

Ces documents sont l'opportunité d'informer le public sur l'ensemble des travaux relatifs à la protection de l'environnement. La presse s'est fait l'écho de l'obtention d'une subvention pour l'amélioration du captage et traitement des fumées. Sauf erreur, les documents ne présentent pas ce projet. En tous cas, ces informations ne sont pas mises en évidences.

L'état français investit dans le système de traitement des fumées et en parallèle la société Trimet demande une autorisation pour augmenter certains rejets aériens. Il s'agit d'une contradiction qui mériterait des explications.

5 / Concentration de fluor dans les sols

Les valeurs pour V1 et V2 augmentent notablement en 3 ans pour ces points éloignés de l'usine
Les commentaires du tableau sont partiels. Comment s'expliquent ces augmentations et quelles sont les conséquences ?

Tableau 21 : Concentrations en fluor dans les sols

Année	Unité	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7
2016	mg/kg MS	262	209	237	328	280	n.p.	220
2017		320	300	147	320	181		209
2018		352	348	174	320	220		217
Moyenne		311	286	188	323	227	-	215

n.p. : non prélevé

Les concentrations relevées en fluor dans les sols sont relativement homogènes d'une année sur l'autre sur chacun des points respectifs.

La comparaison entre les concentrations relevées sur les points les proches du site (V2, V4 et V5) et les plus éloignés (V1 et V7) ne montre pas de différence significative. Toutefois le fluor étant un traceur spécifique de l'activité, il est fort probable que le site ait un impact sur ce milieu pour cette substance.

6/ Voies de transfert du Fluor

Le tableau ci-dessous indique que les rejets gazeux ne se déposent pas au sol

Les extraits suivants classe le HFFluorure d'Hydrogène dans les rejets gazeux et le Fluor dans les rejets particulières. Or dans le dernier extrait, il est considéré que 75% du Fluor émis évolue en HF dans l'air et serait donc un produit gazeux qui ne se déposerait pas au sol et ne passerait pas via la chaîne alimentaire. Alors les concentrations mesurées dans le sol seraient le résultat de 25% du fluor émis. Comment devons-nous interpréter ces éléments ? La modélisation qui a certainement nécessité beaucoup de travail et coûté cher à la société Trimet est difficilement compréhensible. Cela nécessiterait des heures d'analyse de ma part.
Est-ce que la société Trimet pourrait nous présenter les résultats ? Cela permettrait de valoriser le travail réalisé.

4/6

9.5.2. DEMANDE DE MODIFICATION DES VLE ACTUELLES

Pour faire face à l'augmentation de la production d'aluminium primaire, TRIMET souhaite pouvoir bénéficier d'une valorisation des seuils limite d'émission suivants :

- Seuil des Nox du Four à Cuire, aujourd'hui plafonné à 100 t / an, en le portant à **120 t / an**.

L'impact sur la santé induit par un flux de 120 t / an de Nox a été étudié en détail dans l'ERS présentée au Chapitre 22 de cette étude environnementale.

- Seuil des poussières du secteur Electrolyse, aujourd'hui plafonné à 150 t / an, en le portant à **192 t / an**, soit 1,2 kg / T Al (NEA-MTD).

L'impact sur la santé étudié en détail dans l'ERS présentée au Chapitre 22 de cette étude environnementale a été modélisé à partir d'un flux de 200 t / an de Pousssières pour le secteur Electrolyse.

Document volet sanitaire : une demande d'augmentation des rejets de SO2 est indiquée

Tableau 7 : Valeurs Limites d'Emissions proposées pour la configuration future du site

Substance	Secteur Carbone VLE retenue	Secteur Fonderie VLE retenue	Secteur électrolyse VLE retenue
NOx	120 t/an* sur l'ensemble du secteur	100 t/an sur l'ensemble du secteur	0,35 kg/t d'Al
COV	110 mg/Nm ³ au niveau des rejets canalisés		
HCT	10 mgCl/m ³ au niveau des rejets canalisés		
SO ₂			2 400 t/an* sur l'ensemble du secteur
CO			150 kg/t d'Al
COVnm eq. C	110 mg/Nm ³ au niveau des rejets canalisés	110 mg/Nm ³ sur les rejets canalisés	
Poussières	5 mg/Nm ³ au niveau des rejets canalisés	10 t/an sur l'ensemble du secteur	200 t/an* sur l'ensemble du secteur
Indice Hydrocarbure eq. C			
Cd+Hg+Tl	0,1 mg/Nm ³ au niveau des rejets canalisés	0,1 mg/Nm ³ sur les rejets canalisés	
As+Se+Te	1 mg/Nm ³ au niveau des rejets canalisés	1 mg/Nm ³ sur les rejets canalisés	
Sb+Cr+Co+Cu+Sn+Mn+Ni+V+Zn	5 mg/Nm ³ au niveau des rejets canalisés	5 mg/Nm ³ sur les rejets canalisés	

Confirmation des normes actuelles sur le SO2 : 2250 tonnes /an



Contrat N°	Doc	Code matériel	N° ordre	Rev.	Page
3736	D	2090	004	B	105/ 243

Projet d'optimisation de capacité – TRIMET
Pièce Jointe n°4

9.1.3. VALEURS LIMITEES IMPOSEES AUX EMISSIONS ATMOSPHERIQUES

Les valeurs limites de rejets en vigueur sont celles de l'annexe II de l'arrêté préfectoral du 26/03/2018, qui fait suite à la mise en place des nouveaux fours n°8 et 9 en fonderie. Elles sont rappelées ci-dessous.

Pour le SO₂ :

- La teneur en soufre dans les anodes est limitée à 1,5% en masse,
- Le flux annuel maximal autorisé d'émission est de 2250 tonnes,
- Le flux journalier maximal autorisé est de 6,2 tonnes par jour de SO₂ sauf en cas d'épisodes de pollution pendant lesquels le flux maximal autorisé est porté à 5,5 tonnes par jour.

5/17

Tableau 17 : Voies de transfert considérées dans l'étude en fonction des usages identifiés

Rejets atmosphériques	Vecteur ou voie de transfert possible			
	Dispersion atmosphérique	Dépôt au sol	Passage via la chaîne alimentaire - végétaux	Passage via la chaîne alimentaire - produits animaux
Gazeux	OUI	NON Composés restant à l'état gazeux		
Particulaires	OUI	OUI	OUI	OUI (Dioxines uniquement)

Particulaire	Coûten (Co)	7440-40-4	ClD	2D	D	++	++	
	Cuivre (Cu)	7440-50-8			3	D	+	-
Etain (Sn)	-					n.d.		
Manganèse (Mn)	-				D	++	+	
Nickel (Ni)	7440-02-0	C2		2B	A	++	++	
Vanadium (V)	7440-62-2			3	D	++		
Zinc (Zn)	7440-66-6				D	n.d.	-	
Mercuré (Hg)	7439-97-6	R1B		3	C à D	++	+++	
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) ¹¹	50-32-8	C1/M1/R1B		1	A	+++	+++	
Fluor	7782-41-4					-	+	
Dioxines et Furannes				2,3,7,8-TCDF				
Gazeux	Hexane	110-54-3	R2	-	-	-	n.a.	
	Naphtalène	91-20-3	C2	2B	C	-	n.a.	
	Pentane	109-66-0					n.d.	
	Propane	74-98-6					n.d.	
	Toluène	108-88-3	R2	3	D	-	n.a.	
	Hydrocarbures (HCT)							Voir spéciation
	Fluorure d'hydrogène (HF)	7664-39-3					-	n.a.

Le tableau suivant présente les résultats du modèle et des mesures de concentrations pour les fluorures et le HF. Il est à noter que pour prendre en considération l'évolution de la forme chimique du fluor dans l'air, nous avons considéré que 75 % du fluor émis par les installations évoluait en HF dans l'air. Les autres 25 % restant sous forme de fluorures inorganiques.

¹¹ INERIS-ORC-08-834E1-031128 doc : la fiche relative à l'acide fluorhydrique spécifie que le fluor et les fluorures sont hydrolysés dans l'atmosphère pour former de l'acide de l'acide gazeux (Acide fluorhydrique ou HF). Il est reconnu que l'acide fluorhydrique réagit avec beaucoup de composés de l'atmosphère, présents sous forme d'aérosol ou de vapeur. Les différentes publications sur le sujet spécifient que la répartition respective acide fluorhydrique / fluorures inorganiques sous formes de particules dans l'air est estimée à 75% / 25%.

6 pages

10 - 10 PJ.

Sujet : [INTERNET] ICPE TRIMET

De : > [REDACTED] (par Internet) [REDACTED]

Date : 23/04/2021 09:32

Pour : ddcsp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr

à l'attention de Monsieur Jean Pierre COENDOZ
Commissaire enquêteur

Veillez trouver ci-joint les raisons de mon avis défavorable ainsi que deux photos

d'avance merci d'y accorder toute votre attention

sincères salutations

[REDACTED]
— P5080171.JPG —

Photos non mises en ligne car taille des fichiers trop importante

[REDACTED]
[REDACTED]
à

Monsieur Jean Pierre COENDOZ
Commissaire enquêteur

Monsieurle Commissaire Enquêteur,

J'ai arpenté, pendant plus de trente ans les forêts de Maurienne et j'y ai constaté le désastre causé par le fluor. Avec mes collègues forestiers nous avons effectué le dénombrement de centaines de milliers d'arbres, essentiellement des épicéas, anéantis par le fluor. Je ne veux pas revivre une telle catastrophe.

Après une baisse significative des émissions de fluor, la pollution augmente à nouveau de jour en jour et les analyses fournies par les boîtes à soude sont là pour le prouver, or, l'Entreprise TRIMET nous propose une accélération des émissions de fluor et autres composés.

La végétation subit actuellement les effets de cette pollution. A St Martin la Porte, les arbres fruitiers meurent par centaines : abricotiers, pêchers, pommiers... Les plantes à floraison annuelle ont du mal à aller au bout de leur cycle : lys, muguet... Les légumes que nous produisons sont-ils consommables ? Aucune analyse sérieuse !! Pourquoi ?

Par ailleurs, je m'étonne de voir dans mon entourage un nombre ahurissant de personnes avec des prothèses de hanches, de genoux voire les deux, ainsi que de très nombreux cancers. Aucune étude médicale n'est diligentée !! Pourquoi ?

Nous vivons dans un environnement opaque quant aux risques encourus par la population et le projet de TRIMET va accentuer cette situation.

Pour un industriel, s'il est envisageable d'augmenter ses capacités de production, la population environnante, quant à elle, n'a pas à subir un empoisonnement à petit feu et invisible.

C'est pour cela que j'émet un avis très défavorable à une augmentation des rejets de fluor et autres polluants atmosphériques, et milite pour la réduction de ces émissions par principe de précaution, tant que des études sérieuses n'auront pas été menées concernant les impacts sur les populations.

St Martin la Porte, le 23 avril 2021



P.J. Deux photos prises à St Martin la Porte de végétaux brûlés par le fluor
une photo de muguet
une photo de feuilles d'abricotier

Sujet : [INTERNET] Re: Avis d'enquête publique TRIMET

De : > [REDACTED] (par Internet) [REDACTED]

Date : 26/04/2021 08:00

Pour : ddcsp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr

Bonjour Monsieur,

N'ayant pas eu de réponse lors de mon premier message, je me permet de réitérer mon avis concernant l'enquête publique TRIMET.

Cordialement,

[REDACTED]

Le dim. 18 avr. 2021 à 14:45, [REDACTED] a écrit :

Bonjour Mr le Commissaire enquêteur,

Je souhaite participer au débat sur la demande d'avis d'enquête publique TRIMET.

L'avenir de la mobilité est électrique, l'avenir de l'électricité est l'énergie verte et le métal qui permettra ce futur est l'aluminium.

L'aluminium a un rôle important à jouer dans la transition écologique puisque ce métal sera essentiel pour de nombreux véhicules du futur.

Les sites de production d'aluminium ont certes besoin de grande quantité d'énergie électrique, mais ont aussi le potentiel de moduler l'offre et la demande d'électricité. Ces sites auront donc un rôle d'autant plus important dans la stabilisation des réseaux électriques, lorsque la production d'électricité d'origine renouvelable augmentera.

L'usine TRIMET de St Jean-de-Maurienne fait partie des deux derniers sites de production d'aluminium primaire en France, il est donc primordial de maintenir ces outils industriels.

Partant de ce constat, je vous rends un avis favorable à la demande d'augmentation de capacité de l'usine TRIMET de St Jean-de-Maurienne, afin de pérenniser ce site industriel et de soutenir le développement économique de la vallée de la Maurienne.

Cordialement,

[REDACTED]

2 pages

Sujet : Tr: [INTERNET] Augmentation de production Trimet

De : enregistrement-icpe - DDCSPP 73/PSAICPE emis par [REDACTED] DDETSPP 73/PV

<ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr>

Date : 30/04/2021 12:23

Pour : [REDACTED]

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Augmentation de production Trimet

Date : Wed, 28 Apr 2021 21:06:53 +0200

De : [REDACTED] (par Internet) [REDACTED]

Répondre à : [REDACTED]

Pour : ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr

[INTERNET] Augmentation de production Trimet Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je me réjouis que la société Trimet envisage d'augmenter sa production, ce qui est encourageant pour l'économie locale.

Par contre, cette augmentation de la production doit impérativement s'accompagner d'une maîtrise et d'une diminution des rejets fluorés.

Ayant exercé une activité de maraichage à Villargondran jusqu'en 2019, j'ai constaté une augmentation de la pollution fluorée depuis quelques années avec des effets néfastes sur les arbres fruitiers (abricotiers, vigne...) et une incidence négative sur la production de légumes et fleurs.

La société Trimet a certainement fait des efforts pour contrôler ses rejets mais ces derniers sont encore trop importants et atteignent la limite supérieure de ce que la nature et la habitants de la vallée peuvent supporter.

Par ailleurs, le contexte économique local a évolué. En effet, depuis quelques années se sont développées en fond de vallée des activités agricoles diverses qui contribuent à l'emploi et à un développement harmonieux du territoire. Vous trouverez ci-après un courrier qu'un collectif de producteurs locaux, du bassin de St Jean de Maurienne, avait envoyé en 2018 à Monsieur le Préfet de la Savoie (avec copie aux différents acteurs concernés). A ma connaissance, ce courrier n'avait pas été suivi d'effets.

Pour conclure, mon avis personnel est subordonné aux efforts que la société Trimet est prête à faire pour améliorer la maîtrise et le traitement de ses rejets :

- * Avis favorable si l'augmentation de la production est accompagnée d'investissements améliorant la captation des émissions
- * Avis défavorable si cette augmentation de production s'accompagne d'une augmentation, même minime des rejets polluants.

En vous remerciant de votre attention, je vous adresse mes très cordiales salutations.

/St Jean de Maurienne, le 9 juillet 2018

Monsieur le Préfet,

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur une situation qui nous préoccupe.

En effet, nous avons appris que vous avez autorisé la société Trimet à augmenter sa production avec le risque de voir rejetées de plus importantes quantités de fluor dans l'atmosphère.

Comme vous le savez, les efforts importants de captation de fumées réalisés par les différents propriétaires de l'usine d'aluminium au cours des trois dernières décennies, ont permis un retour de l'agriculture en fond de vallée. Dans la seule proximité de St Jean, plusieurs professionnels, la plupart avec une certification d'agriculture biologique, ont pu s'installer au cours des cinq dernières années : 3 maraichers, une apicultrice, une productrice de plantes aromatiques, 2 vignerons (parmi les quels l'association d'insertion « Les Ateliers de Maurienne » qui emploie une dizaine de personnes en situation de précarité autour de son activité viticole), 3 producteurs de fromages de chèvres...

Cette dynamique de développement est soutenue par les collectivités locales, en parfaite cohérence avec les objectifs définis par le SCOT Maurienne en cours d'élaboration.

Toutefois, celle-ci reste fragile. Tous ces professionnels récemment installés constatent régulièrement les dégâts plus ou moins importants liés à la présence de fluor :

//- Feuilles de légumes, de plantes ou d'arbres brûlées.

- Plantation de safran anéantie
- Arbres morts (abricotiers)
- Surmortalité des abeilles.

//

Si nous nous réjouissons du développement de l'activité industrielle de Trimet, nous regrettons que la mesure prise ne s'accompagne pas d'une limitation des rejets fluorés. L'augmentation prévisible de la pollution va marquer un retour en arrière, contraire au sens de l'histoire, qui risque de fragiliser certains producteurs nouvellement installés. Par ailleurs, cette décision n'est pas cohérente avec les objectifs définis par les élus mauriennais à travers le SCOT. Elle aura également une incidence fort dommageable au niveau du développement touristique dont la Maurienne a tant besoin.

C'est pourquoi nous vous proposons de revoir votre position en invitant la société Trimet à tout mettre en œuvre pour que son augmentation d'activité s'inscrive vraiment dans une logique de développement durable avec un objectif de stabilisation puis de diminution de la pollution fluorée.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération. »

Les signataires :

[Redacted signatures]

Copie à : Mr le Sous-Préfet de St Jean de Maurienne, Mme la députée de la circonscription, M le Président du Syndicat de Pays de Maurienne, M le président de la communauté de commune 3CMA, société Trimet, association Vivre et Agir en Maurienne

/

8 pages.

13.13PJ

Sujet : Tr: [INTERNET] Enquête publique Trimet

De : enregistrement-icpe - DDCSPP 73/PSAICPE emis par [REDACTED] - DDETSPP 73/PV

<ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr>

Date : 30/04/2021 12:23

Pour : [REDACTED]

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Trimet

Date : Wed, 28 Apr 2021 14:44:11 +0000 (UTC)

De : > vamaurienne (par Internet) <vamaurienne@yahoo.fr>

Répondre à : vamaurienne <vamaurienne@yahoo.fr>

Pour : ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr <ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Vous trouverez ci-joint le complément à notre avis défavorable déposé le 14 avril sur le registre dématérialisé de l'enquête publique Trimet.
Les pièces jointes pj1 et pj2 se trouvent à la fin du document.
D'avance, nous vous remercions d'y accorder toute votre attention.

Cordialement,

Annie Collombet coprésidente de Vivre et Agir en Maurienne

— Pièces jointes : —

Trimet - Avis complémentaire VAM.pdf

3,7 Mo

Enquête publique Trimet Avis complémentaire de Vivre et Agir en Maurienne

A/ Aspect sanitaire

1- Une étude sanitaire de 2008 qui interroge (pj 1)

Une évaluation des risques sanitaires liés aux rejets fluorés de l'usine de Saint Jean de Maurienne aboutit à un indice de risque de 1,62 par ingestion chez l'enfant, indice qui dépasse la valeur repère de 1.

Ce travail est réalisé sur la base des émissions fluorées de 2007 et 2008, respectivement 97 t/an et 90 t/an et qui correspondent à ce qui sera rejeté pour la future production d'aluminium de 160000 t Al/an.

2- L'impact des particules fines non étudié

Un article du Dauphiné libéré du 14 avril 2021 titre : « La pollution de l'air continue de tuer prématurément »

Une étude récente montre que l'exposition aux PM 2,5 cause en France, la mort prématurée de 40 000 personnes par an.

Une chargée d'études à l'Observatoire régional de la santé d'Ile-de-France estime que la pollution de l'air pourrait altérer le système immunitaire et ainsi fragiliser nos organismes face au virus .

En voici deux extraits :

Selon une nouvelle étude publiée ce mercredi par Santé publique France, menée entre 2016 et 2019, 40 000 personnes meurent chaque année prématurément du fait de la concentration en particules fines. Et c'est sans compter les morts imputées au dioxyde d'azote.

“ La pollution de l'air pourrait altérer le système immunitaire et ainsi fragiliser nos organismes face au virus. ”
Sabine Host,
chargée d'études
à l'Observatoire
régional de la santé
d'Ile-de-France

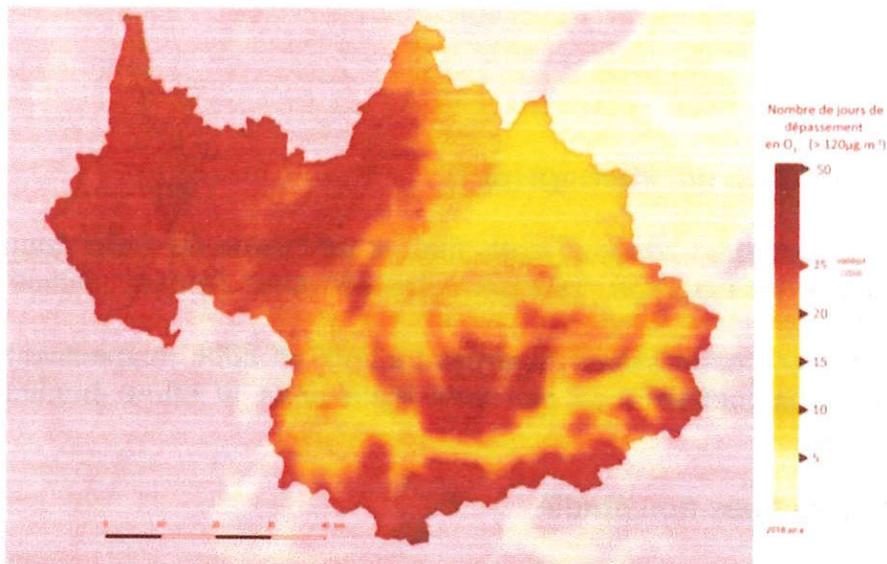
Alors que l'on sait que ce sont les particules fines, PM 2,5, qui affectent le plus l'organisme, le dossier d'enquête ne traite que des PM 10, et déjà, elles posent problème : « pour les poussières, les concentrations mesurées lors de la campagne de mesures sont supérieures à la valeur du bruit de fond rural excepté au point 10 ». « une dégradation est possible...sur l'ensemble des points de mesures pour les PM10 excepté le point situé sur la commune de St Martin La Porte » (annexe 1 p.64).

3- L'influence probable sur l'ozone passée sous silence

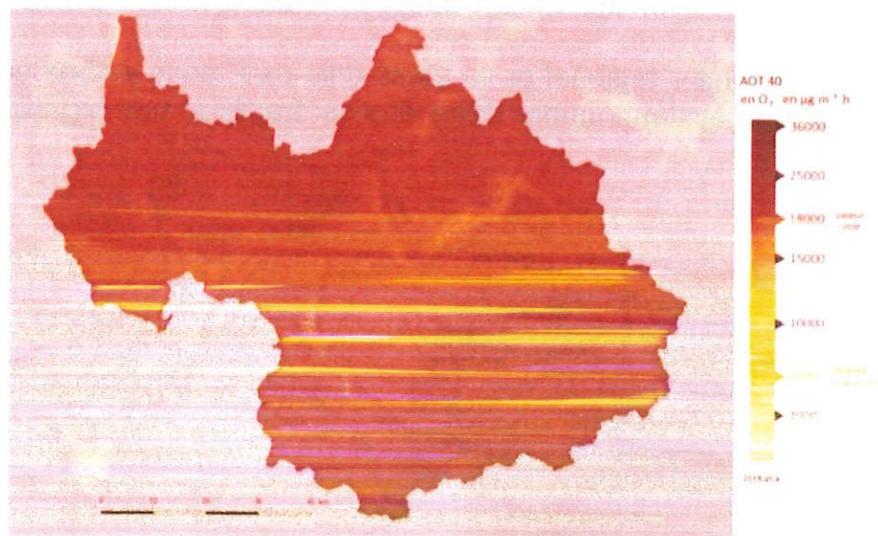
Le dossier note l'accumulation d'ozone dans la troposphère au dessus des régions industrielles (PJ 4 p.70), polluant secondaire obtenu par l'action du soleil sur les polluants primaires. Par contre, on ne trouve pas trace de cet effet collatéral lié aux rejets de Trimet et amplifié par l'ensoleillement exceptionnel de la Maurienne.

Les mesures estivales de Air Rhône-Alpes témoignent d'ailleurs des niveaux inquiétants d'ozone en Maurienne, l'été en altitude.

Ozone (O₃) – Valeur cible pour la santé



Ozone (O₃) – Valeur cible pour la végétation



Source : Bilan atmo 2018

4- Le volet sanitaire d'après l'étude environnementale (PJ 4) et l'annexe 1

Des hypothèses discutables

- Les prélèvements d'air sur 14 jours entre le 5 et le 19 septembre (pj4 p.56) n'ont pas de valeur statistique, d'autant qu'ils se situent à une période de moindre pollution.

Le graphique suivant présente l'évolution des concentrations de cette substances au cours d'une année



Sur la station Saint Jean de Maurienne, on observe une augmentation des concentrations pour l'ensemble des substances entre octobre et janvier. Cette tendance peut s'expliquer par la mise en route des chauffages résidentiels et tertiaires et l'augmentation des émissions liées au fonctionnement de ces sources ainsi que des conditions météorologiques moins dispersives en hiver.

Capture d'écran

- Il est faux de considérer (PJ 4 p.23) « qu'aujourd'hui, Trimet produit entre 145Kt et 150Kt d'aluminium par an ».

Si l'autorisation préfectorale précédente fixait le plafond à 150Kt, les graphiques montrent que depuis 2015, la production avoisine 140Kt. Les années 2018 et 2019 ne peuvent donc servir de référence, car l'augmentation ne sera pas de 6,7 % mais de 14,3 %.

L'hypothèse pour l'estimation des flux réalisée à partir des mesures 2016 à 2018 (Annexe 1 p.19) est donc inexacte.

- Le taux de consommation de légumes et fruits du potager est estimée à 29 % d'après une étude réalisée en Haute Savoie en 2003 (Annexe 1 p.141), chiffre peu significatif pour un rapport concernant la Maurienne en 2020.

Des points critiques

- Pour l'ensemble des points de mesure, une dégradation est possible vis à vis des HAP au droit de tous les points, qu'ils soient proches ou éloignés excepté à Villargondran (Annexe1 p.62).

Dégradation possible sur l'ensemble des points de mesure pour les PM 10, sauf à Saint Martin la Porte (Annexe1 p.64) .

- À l'Echaillon (point 21)

La concentration en plomb dépasse la gamme des concentrations rencontrées dans les sols français et ce point présente les concentrations les plus fortes en HAP. Une dégradation vis à vis du plomb et des HAP est possible au droit du point 21 (Annexe1 p.62) .

Pour les particules, la concentration au point 21 dépasse la valeur limite pour la protection de la santé humaine. L'état du milieu pour ce composé est incompatible avec les usages actuels en ce point (Annexe p.65) .

- À Villargondran (point 5)

Ce point présente des teneurs maximales en acide fluorhydrique et dioxyde de soufre, une dégradation est possible pour l'acide fluorhydrique, le naphthalène et le dioxyde de soufre au droit du point 5 (Annexe p.64).

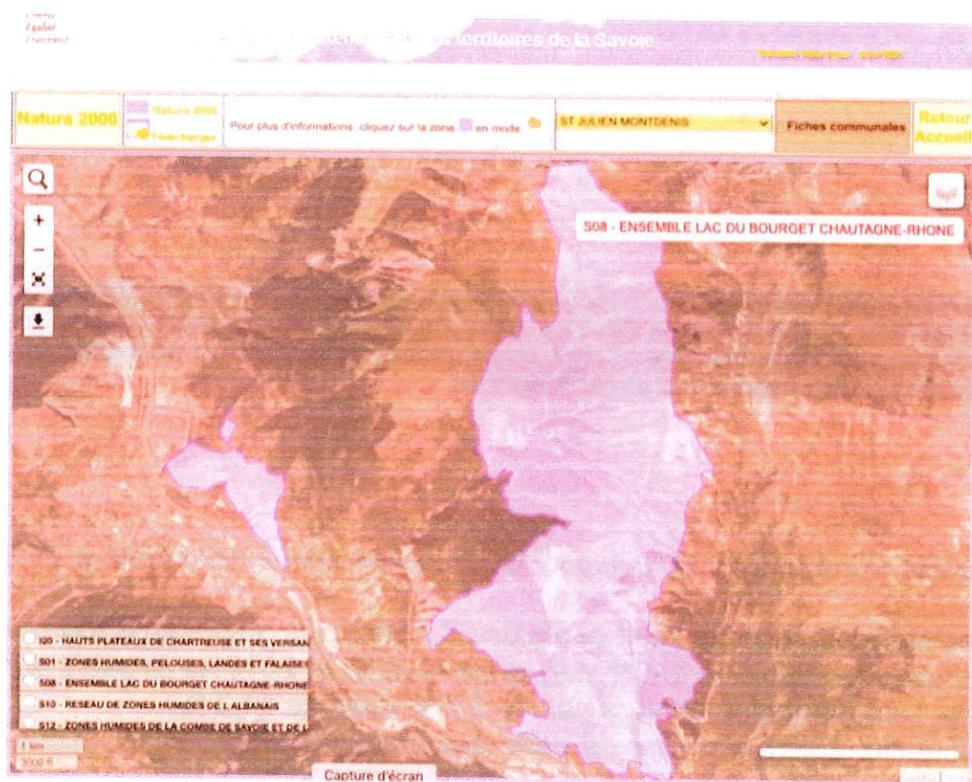
Pour l'acide fluorhydrique, la concentration maximale mesurée dépasse la valeur guide de l'OMS au point 5.

Cette valeur guide est construite pour prévenir des effets sur le bétail et les végétaux. Elle protège également la population. L'état du milieu pour ce composé est incompatible avec les usages actuels en ce seul point (Annexe p.65).

- Milieu légume

Le coefficient de danger est égal à 0,2 (Annexe p.67), c'est à dire la valeur limite entre l'état compatible et la zone d'incertitude (Tableau annexe p.66).

B/ Les zones préservées



1- Le site Natura 2000 des Encombres

Elle se situe à 50m de l'usine, à l'amont de Saint Julien-Montdenis, commune dans laquelle la plantation de safran des Ateliers de Maurienne a été décimée par les émanations fluorées et donc abandonnée.

Le taux de dégressivité en 2007/2008, c'est à dire la perte d'exploitation dans cette commune à une période soumise à une pollution comparable à celle prévue dans le projet, atteint 85 % tant pour les vignes que pour les arbres fruitiers (cf taux de dégressivité St Julien-Montdenis 1)

L'évolution de la dégressivité au cours des dernières années est présentée ci-dessous :



Capture d'écran de dégressivité pour indemnisations des arbres fruitiers, constaté de 1980 à 2018 - AMONT

Affirmer, page 142 de l'étude environnementale (pj4), l'absence d'impact sur cette zone protégée semble pour le moins improbable.

2- La ZNIEFF de type 1 de l'Echaillon et Montandré

Elle se situe au droit de l'Echaillon très pollué, et l'absence d'impact paraît illusoire.

Notons que ces deux zones protégées abritent les tulipes de Savoie et le sabot de Vénus, espèces sensibles au fluor. Elles hébergent une importante population de bouquetins dont on peut craindre qu'ils ne soient eux aussi atteints de fluorose comme ce chamois expertisé en 2008 dans la commune voisine de St Martin d'Arc (cf pj 2).

C/ Des normes laxistes

1- Un non respect des normes actuelles

Un dépassement chronique des cyanures ?...C'est forcément une mauvaise interprétation, donc Trimet demande et obtient de rehausser le flux (pj4 p.93).

On dépasse les valeurs seuils en poussières, acide chlorhydrique, oxydes d'azote, hydrocarbures totaux, dioxyde de soufre, fluorure d'hydrogène ?...Qu'importe, les seuils seront relevés (PJ 4 p.105 à 110).

2- Des références aux meilleures techniques disponibles ou MTD

Les meilleures techniques disponibles relatives aux rejets de fluor ont été élaborées par le laboratoire de recherche de Saint Jean de Maurienne et mises en œuvre en 1979 avec la série F, c'est à dire, il y a plus de 40 ans. Convenons que les efforts de recherche pour améliorer les performances des captations n'ont pas beaucoup mobilisé l'industrie de l'aluminium et que si l'administration ne se montre pas plus contraignante, il n'y a aucune

raison pour Trimet de capter davantage sauf à augmenter la capacité de captation pour maintenir les rejets au dessous de 80 t/an (cf la 1ère déposition de VAM).

3- Une augmentation notable des rejets futurs

Tableau de l'évaluation des émissions d'après l'Annexe 1

	p. 18 Arrêté préfectoral du 26 / 03 / 2018	p. 20 Configuration actuelle	p. 21/22 VLE proposée	p.22/23 Configuration future	Augmentation des rejets
NOx	200 t/an +0,35 kg/tAl soit 252,5 t/an		220 t/an +0,35 kg/tAl soit 276 t/an		23,5 t/an
NO2		135,9 t/an		276 t/an	140,1 t/an
SO2	2250 t/an	1714,5 t/an	2400 t/an	2400 t/an	685,5 t/an
CO	150 kg/tAl 22 500 t	7269 t/an	150 kg/tAl 24 000 t	24 000 t/an	16 731 t/an
PM10	150 t/an	166,5 t/an	200 t/an	216,6 t/an	50,1 t/an
Fluor	100 t/an	79,6 t/an	100 t/an	100 t/an	20,4 t/an

Malgré les effets délétères avérés ou probables des rejets actuels, il est déraisonnable d'augmenter encore le permis de porter atteinte aux végétaux, aux animaux, aux êtres humains et à la biodiversité.

Vivre et Agir en Maurienne demande que l'augmentation de production d'aluminium se fasse sans augmentation des effluents.

D/ Aspect économique

Si le souci de compétitivité est légitime, il doit se combiner avec les autres impératifs, en particulier la protection de la santé et de l'environnement. A cet égard, nous nous étonnons que TRIMET, tout en avançant l'objectif de compétitivité, ne donne aucun élément chiffré. Nous sommes donc dans l'incapacité d'apprécier quels seraient les montants d'investissements possibles, tout en sauvegardant une compétitivité suffisante, alors que le cours de l'aluminium, comme des autres matières premières atteint des sommets.

C'est pourquoi l'autorisation d'accroître la production devrait être subordonnée à l'engagement de Trimet de réaliser au préalable une amélioration substantielle de ses captations, avec l'objectif de les maintenir au niveau actuel, en s'appuyant sur la subvention de l'Etat et ses ressources propres, sauf à apporter la démonstration chiffrée et validée par une expertise indépendante qu'elle n'en a pas la capacité financière.

En conclusion, Vivre et Agir en Maurienne confirme son avis défavorable au projet dans sa configuration actuelle.

Le 26 avril 2021


Coprésidente



ANNEXE 2

Synthèse sanitaire du fluor

Pour le calcul du niveau de risque, l'article 5 de arrêté préfectoral du 29 mars 2010 impose une valeur toxique de référence de **13 µg/m³ (pour le risque par inhalation)** et **0,05 mg/kg/j (pour le risque par ingestion)**.

L'évaluation des risques sanitaires liés aux rejets atmosphériques (Etude de 2008) prend pour base de calcul des valeurs de **13 µg/m³ (pour le risque par inhalation)** et de **0,04 mg/kg/j (pour le risque par ingestion)**. Ces valeurs sont donc conformes à l'arrêté préfectoral en vigueur (identique pour l'inhalation et plus contraignante pour l'ingestion).

Polluant	Indices de risque au point d'impact maximum (polluant avec seuil)			Valeur repère
	Inhalation	Ingestion		
		Enfant	Adulte	
Fluor	0,89	1,62	0,51	1

L'indice de risque pour le fluor par ingestion chez l'enfant dépasse la valeur repère de 1. Le caractère très pénalisant de l'étude sanitaire (ingestion de fruits non lavés et non épluchés, VTR utilisée inférieure à la VTR réglementaire,...) explique en partie ce résultat élevé.

« La situation ne semble pas préoccupante car le traitement et/ou le lavage des fruits et légumes conduit à une baisse significative de leur niveau de contamination. Il faut également noter que l'écart entre les doses de fluor correspondant à des effets bénéfiques ou indésirables sur la santé est étroit. »

Extrait de l'Evaluation des risques sanitaires liés aux rejets de l'établissement RTA, 2008

Il est à souligner d'autre part que cette étude a été réalisée sur la base des concentrations et flux d'émission de fluor de 2007 et 2008, dont le niveau est environ deux fois égal à celui des années 2010 et 2011. Nous n'avons pas réalisé de nouvelle étude depuis 2012.

1 page

Sujet : Tr: [INTERNET] augmentation production Trimet.

De : enregistrement-icpe - DDCSPP 73/PSAICPE emis par [REDACTED] DDETSPP 73/PV
<ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr>

Date : 30/04/2021 12:25

Pour : [REDACTED]

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] augmentation production Trimet.

Date : Fri, 30 Apr 2021 12:08:50 +0200

De : > [REDACTED] (par Internet) [REDACTED]

Répondre à : [REDACTED]

Pour : ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr

Je suis totalement opposé à toute augmentation de production de l'usine TRIMET de Saint Jean de Maurienne.

J'aspire à vivre dans une vallée, libérée de toute pollution supplémentaire, et bien au contraire j'aspire à voir les source de nuisances nocives à se réduire le plus possible, dans les meilleurs délais.

A l'heure ou le débat sur le réchauffement climatique ainsi que sur la préservation de la nature, est "tendance", il n'est pas temps de suivre un chemin inverse.

Non, c'est NON! La Maurienne à déjà démontré sa capacité à se mobiliser pour s'opposer à ce genre de projet, je ne doute pas, que ses habitant se rassembleront à nouveau contre la dégradation de leur environnement.

[REDACTED]
Saint Martin La Porte.

1 page

15

Sujet : Tr: [INTERNET] Enquête publique Augmentation production Trimet

De : enregistrement-icpe - DDCSPP 73/PSAICPE emis par [REDACTED] DDETSPP 73/PV

<ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr>

Date : 03/05/2021 09:04

Pour [REDACTED]

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Augmentation production Trimet

Date : Sat, 1 May 2021 15:55:46 +0200

De : > [REDACTED] (par Internet)

Répondre à : [REDACTED]

Pour : ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

La pollution est un problème majeur contre lequel nous avons très peu de leviers. Le rapport de Trimet reconnaît que d'augmenter la production c'est aussi augmenter la pollution. Voir Etude d'impact, pièce jointe n°4, page 125 paragraphe 9.5.1 Émissions futures. "Cependant, les émissions atmosphériques étant directement proportionnelles à l'intensité de l'activité du site, le passage d'une capacité de production autorisée de 150 kt à 160 kt d'aluminium primaire par an aura un impact sur les rejets à l'atmosphère."

Par principe de précaution il me semble logique de conditionner l'augmentation de la production à l'obligation de remédier aux rejets toxiques induits même si ceux-ci entrent dans la limite légale du droit à polluer.

Je vous remercie de prendre en considération mon courrier.

Cordialement

[REDACTED]

https://www.avast.com/sig-email?utm_medium=email&utm_source=link&utm_campaign=sig-email&utm_content=webmail Garanti sans virus. www.avast.com

https://www.avast.com/sig-email?utm_medium=email&utm_source=link&utm_campaign=sig-email&utm_content=webmail

<#m_-431690419466985316_DAB4FAD8-2DD7-40BB-A1B8-4E2AA1F9FDF2>

Sujet : Tr: [INTERNET] Contribution à l'enquête publique TRIMET

De : enregistrement-icpe - DDCSPP 73/PSAICPE emis par [redacted] DDETSPP 73/PV
<ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr>

Date : 03/05/2021 09:04

Pour [redacted]

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Contribution à l'enquête publique TRIMET

Date : Sat, 1 May 2021 17:40:18 +0200

De : > [redacted] (par Internet) [redacted]

Répondre à : [redacted]

Pour : ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr

Bonjour,
merci de prendre en compte notre avis défavorable en ce qui concerne l'enquête publique pour le projet d'augmentation de production de l'usine TRIMET. Le document que nous souhaitons présenter est en pièce jointe, il comporte 5 pages et se base sur l'étude du rapport GINGER BURGEAP en particulier. Merci de nous confirmer la bonne réception et la prise en compte de notre contribution.

Cordialement,

[redacted]
*
[redacted]
*
[redacted]
*
[redacted]
*
[redacted]
/

----- Pièces jointes : -----

enquete_publicue.pdf

84,4 Ko

[REDACTED]

à l'attention du commissaire enquêteur M. Jean-Pierre COENDOZ

Objet : Avis Défavorable argumenté au projet d'augmentation de la capacité de production de l'usine TRIMET de St Jean de Maurienne

le 24/04/2021

Nous soussignés [REDACTED]

[REDACTED] souhaitons déposer un avis défavorable au projet d'augmentation de la capacité de production de l'usine TRIMET, argumenté par plusieurs remarques et demandes suite à la consultation des documents mis à disposition dans le cadre de l'enquête publique relative à ce projet.

Nous avons concentré notre lecture sur le rapport le plus récent de GINGER BURGEAP puisque c'est le plus récent et le seul à aborder la problématique agricole et présentant des mesures sur des salades.

1. Indépendance des données

L'analyse des bureaux d'études se base sur des données provenant des systèmes de mesure spécifique (boite à soude, postes statiques et dynamiques) et des prélèvements (sols, végétaux). Si ces données sont fournies par l'usine TRIMET elle même, on est en droit de se demander si il ne serait pas judicieux de mettre en place des prélèvements réellement indépendants (non payés par l'intéressée) pour éviter des risques de conflit d'intérêt.

De plus, le suivi des dégâts liés aux émissions de fluorures dans l'atmosphère sur les productions de quelques particuliers est réalisé année après année par un expert payé par l'usine TRIMET. Lors d'une rencontre avec la chargée d'environnement de l'usine fin 2018 où Noélie était présente, un collègue avait interpellé les représentants de l'usine sur l'idée d'agrandir le groupe de personnes chez qui le suivi était fait, notamment pour y ajouter les nouveaux professionnels installés récemment. Aucune suite n'a été donnée à cette demande.

2. Données et annexes manquantes

Nous avons cherché à consulter les données brutes dans le rapport, notamment les mesures effectuées sur les légumes qui nous intéressent pour nous assurer de la qualité du suivi dans un milieu qui me concerne directement pour notre profession.

même site (ex. en V4 : 70 en 2016, 260 en 2017), certaines données manquent à proximité du site de TRIMET (V2, point très proche des Jardins de St Julien Montdenis : aucune donnée). Les moyennes présentées sont donc faites dans la majorité des cas sur 2 points uniquement par zone de prélèvements, comment accorder une confiance à une moyenne effectuée sur deux valeurs très variables ? De plus pour l'année la plus récente, 2018, il n'y a que 2 mesures sur 7 points, visiblement peu de moyens ont été consacrés à ces analyses. Plusieurs itérations des analyses sont nécessaires chaque année pour comprendre la variabilité sur chaque site de prélèvement.

- Dans le tableau 20 du rapport GIGNER BURGEAP, il est très clairement présenté que les rejets les plus susceptibles de se retrouver dans des légumes par bioaccumulation sont les ETM (éléments traces métalliques). Or seules des données de mesures sur les fluorures dans des salades sont présentées pour les légumes alors qu'il n'existe que peu de risque d'entrée des fluorures dans les plantes avec les conditions de sols locaux (PH basique). Le fluor cause par contre à ce jour déjà des dégâts préoccupants par contact de surface, dégâts connus puisque indemnisés par TRIMET dans un petit réseau de particuliers. Page 68, le bureau d'étude statue sur un état des milieux compatible avec les usages identifiés, or aucune mesure d'éléments traces métallique n'a été présentée ! Même chose pour les matrices animales, pas de données présentées pour l'accumulation de dioxines dans les graisses d'animaux d'élevage ou de poissons des cours d'eau. Les conclusions du rapport ne sont basées que sur des modélisations dont aucune mesure in situ ne vient conforter la pertinence pour les ETM.

Ce manque de données nous semble préjudiciable, surtout dans un contexte d'installation de structures agricoles pour relever les défis futurs de relocalisation des productions alimentaires. Ces installations doivent pouvoir se faire en conscience et confiance pour tous.

- Le rapport présente des modélisations de risques d'ingestion des différents polluants rejetés en prenant des valeurs estimées de consommation locale pour les ménages de St Jean de Maurienne. Les calculs sont faits pour environ 30% d'alimentation avec des légumes locaux (jardin ou maraîchage professionnel), étudier les effets sur des valeurs moyennes de consommation ne permet pas d'évaluer les risques pour des catégories de population consommant beaucoup de produits locaux ou autoproduits. Il serait important vu le contexte actuel de regarder une hypothèse de consommation locale bien supérieure, puisque les familles produisant dans leur jardin de quoi s'alimenter ou se fournissant chez des producteurs locaux peuvent sûrement être bien plus exposées que dans ce modèle.
- Annexe 10 du rapport GIGNER BURGEAP : la consommation de légumes de la population est estimée selon la base de données CIBLEX datant de juin 2003. Selon ces données, un adulte consomme en moyenne 59,61g de légumes-feuilles et 42,54g de légumes-racines par jour, soit un total de 102,15g de légumes par jour. A cela il faudrait ajouter les fruits pour compléter la gamme de végétaux consommés. La dernière étude Individuelle Nationale sur les Consommations Alimentaires (INCA 3, 2017) a mis en évidence que la consommation moyenne de fruits & légumes des Français est de 374 g/jour, et que les recommandations internationales sont de 400 g/jour soit une consommation de végétaux environ 4 fois supérieure à celle prise en compte. Cela correspond plus à ce que nous

Conclusion :

En tant que producteurs de légumes bio sur la commune de St Jean de Maurienne, nous sommes préoccupés de l'absence de données pertinentes pour juger des risques que nous prenons avec notre activité pour la santé de notre famille et de nos clients au regard des rejets de l'usine TRIMET, notamment en ce qui concerne les rejets d'éléments traces métalliques et de dioxines (pour les quelques animaux pour notre alimentation personnelle).

Notre activité repose également sur un bon fonctionnement de l'écosystème (biodiversité, sol, air, eau), les rapports présentés ne nous apportent aucune information sur l'impact de l'usine actuel sur les populations d'insectes, oiseaux etc...

Les objectifs politiques locaux (SCOT, programme LEADER) d'augmentation des circuits courts alimentaires sur le territoire nécessitent une amélioration de la surveillance des rejets de l'usine TRIMET et de leurs conséquences sur l'agriculture et les jardiniers locaux.

Ils impliquent également une amélioration des capacités et de la fiabilité des équipements de captation des rejets émis par l'usine (limitation des effets de pics de rejets en particulier).

Dans l'état actuel des données disponibles et du manque de pertinence du suivi dans le milieu végétal sur les points que nous avons soulevés, nous émettons un avis défavorable sur le projet d'augmentation de la production de l'usine TRIMET de St Jean de Maurienne.

Nous insistons sur la nécessité de prévoir dans le cadre de cette demande de rejets supplémentaires un plan de surveillance associant les professionnels à proximité de l'usine avec des prélèvements faits dans les sols et sur des échantillons de légumes, **nous sommes prêts à recevoir des personnes effectuant des prélèvements**, à la condition que les données nous soient transmises directement par les laboratoires d'analyse et rendues publiques dans leur état brut. Les données brutes existantes à ce jour ont été supprimées des annexes du rapport !

TRIMET doit s'engager avant d'envisager une augmentation de sa production dans une démarche plus documentée scientifiquement sur les conséquences écosystémiques et dans les milieux cultivés de ses rejets avec des données locales, récentes et transparentes pour la population. L'usine doit communiquer les risques pris lors de la consommation des légumes produits dans les jardins, en concertation avec la commune ou la communauté de commune s'il s'avère nécessaire d'éviter de consommer ces produits dans certaines zones autour de l'usine (Echaillon, Villargondran).

Dans l'espoir que cette enquête publique soit l'occasion de progresser sur ce point.

Avec nos respects et dans un esprit de conciliation,



Sujet : Tr: [INTERNET] Avis enquête public Trimet

De : enregistrement-icpe - DDCSPP 73/PSAICPE emis par [REDACTED] - DDETSPP 73/PV
<ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr>

Date : 03/05/2021 09:03

Pour : [REDACTED]

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Avis enquête public Trimet

Date : Sun, 2 May 2021 23:03:38 +0200

De : > [REDACTED]

Répondre à : [REDACTED]

Pour : ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr

Copie à : [REDACTED]

[REDACTED]

Bonjour,

Ci joint un avis suite à l'enquête publique ayant pour objet l'augmentation de production de Trimet.

Cordialement

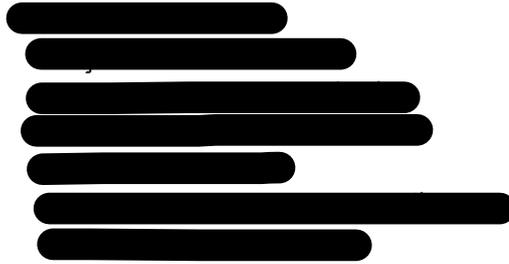
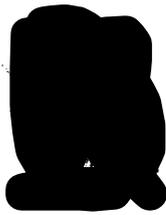
[REDACTED]

--
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

--- Pièces jointes : ---

21_05_02 Enquete publique Trimet.pdf

94,3 Ko



Monsieur le commissaire enquêteur
Jean-Pierre COENDOZ
Saint Julien, le 2 mai 2021

Ci-dessous quelques réflexions personnelles et professionnelles (en ma qualité de maraicher à proximité de l'usine) concernant le projet d'augmentation de capacité de l'usine « Trimet » :

Analyse économique et théorique :

L'usine de St Jean est importante, à une échelle locale (emploi, activité) mais aussi d'une échelle nationale et européenne (production d'un métal stratégique, savoir faire des alliages). Ce fait est d'ailleurs illustré par la nationalisation de Pechiney et la prise de participation d'EDF dans l'usine de St Jean.

L'intégration verticale de Trimet

Quelques citations des documents joints à l'enquête : « *TRIMET ne dispose d'aucun levier sur le prix de vente de son aluminium, car ce dernier est fixé quotidiennement par la bourse des métaux de Londres (LME), qui reflète l'équilibre de l'offre et la demande mondiale de ce métal.* » et « *La société est divisée en 4 secteurs : - Produits primaires, - Recyclage, - Automobile, - Trading. TRIMET possède ainsi la maîtrise de l'entière chaîne de valeur de l'aluminium : développement, production, commercialisation et recyclage.* »

Trimet dispose de forts leviers amonts et aval sur ses charges. La société fait du trading et peut donc vendre (et acheter) au mieux. Trimet fait du recyclage ce qui permet de se faire payer pour valoriser ensuite des déchets, comme une partie de ceux de l'usine de St Jean. Enfin Trimet fabrique à St Jean des produits semis finis grâce à l'atelier fonderie (fil). Cette intégration du groupe Trimet entraîne une refacturation interne et il est très facile de jouer sur la trésorerie de l'usine et de localiser les profits où on le souhaite.

Quoi qu'il en soit, Trimet produit principalement du fil (électrique) à St Jean. Le marché est porteur et l'usine de St Jean fabrique un produit de bonne qualité. Pourquoi Trimet investirait-t-il autant (voir tableau des capex) et aussi régulièrement à St Jean si il ne croyait pas dans la rentabilité de long-terme de cette usine ?

En l'absence de données, il me semble néanmoins que l'avenir de l'usine de St Jean n'appelle pas d'inquiétudes comme autrefois et que l'augmentation de capacité n'est pas critique.

Capacité de l'usine

La capacité théorique de l'usine paraît potentiellement très supérieure aux 160kt annoncées. D'après le géoportail, il n'y a pas une mais deux alimentations 220kv provenant d'Hermillon, donc potentiellement deux fois plus de puissance. Le poste d'Hermillon est lui-même doublé en aval. Par ailleurs une ligne 400kv existe dans un rayon proche.

Dans les calculs de production théorique suivant, je considère une seule ligne (pour les besoins de redondance) peu performante (350MW/H). Le double de capacité est techniquement faisable en remplaçant les conducteurs par des conducteurs de plus forte ténacité ou en doublant les conducteurs (exige un renforcement des pylônes). En s'appuyant sur une consommation d'électricité de 13.5MW/H par tonnes d'aluminium produite, un facteur de charge de la ligne de 0.95, et un facteur de charge de l'électrolyse de 1 (8760h/an retenu dans l'étude environnementale), on arrive à une **production théorique possible d'environ 250kt/an**. Les besoins électriques annexes à l'électrolyse peuvent probablement être couverts par les lignes 63kv alimentant l'usine. On a donc un potentiel théorique bien supérieur à celui annoncé. On peut se demander si ce potentiel théorique serait exploitable ou non et si non pour quelles raisons ?

Analyse fonctionnelle et environnementale

Les dégâts du fluor sur la nature...

L'étude environnementale mentionne en conclusion du point 19.3 « Aucun des terrains agricoles présents sur les communes concernées par le projet ne serait en mesure d'être directement impacté par le projet de TRIMET ». suivi de « L'impact du fluor rejeté dans les émissions atmosphériques du site sur les végétaux agricoles est d'ores et déjà suivi, et les mesures en place à ce jour resteront en vigueur. »

La première phrase est proche du mensonge : à St Julien l'impact agricole est bien là. Certes, ce n'est ni St Jean ni Villargondran. Concernant la seconde phrase, malgré les demandes du GDA (Groupe de Développement Agricole) de moyenne Maurienne, aucun suivi n'a eu lieu sur ma production de légumes.

Mon travail de maraicher m'amène à observer les végétaux et les insectes quasi tout les jours. Le fluor a un impact sensible sur certaines espèces cultivées (ail, oignon, poireaux, safran, glaïeuls, rosiers, muguet, abricotiers, vigne), sur certains insectes (doryphores), ainsi que sur les maladies cryptogamiques. Une partie des espèces commerciales sont impactées avec peu de perte de production, en revanche, d'autres sont en l'état de la pollution impossibles à cultiver à St Julien.

Ces dégâts à la végétation surviennent par « crise ». Ces crises paraissent correspondre à des épisodes d'emballement des cuves, qui entraînent un rejet direct et massif des fumées dans le hall d'électrolyse sans passer par la phase de captation. On retrouve d'ailleurs dans les statistiques d'émissions présentées que 90% du fluor émis dans l'environnement l'est sans passer par la filtration (alors qu'il représente moins de 2% du fluor total émis par l'électrolyse).

Ces crises sont particulièrement dramatiques pour certains végétaux. Après une crise, un abricotier se retrouve défolié à 90% (brûlure des feuilles et des rameaux non aoutés). Il me semble que ces crises ont pour partie une origine humaine (la pluie joue aussi un rôle à préciser). En effet, j'observe plutôt les dégâts en début de semaine. J'ai d'ailleurs constaté visuellement qu'il y a plus de problèmes la nuit et plus encore les weekends. Il arrive de voir une fumée épaisse s'échappant par les lanterneaux. Ayant par ailleurs visité l'usine après une de ces défaillances, je crois qu'un problème se situe dans le pilotage des cuves et leur maintenance immédiate. Peut-être les équipes sont réduites de nuit et en weekend ? Ou alors il y a un laxisme en se disant qu'à 2h du matin un dimanche il n'y aura pas de témoins ?

Cette problématique du fluor pourrait-être prise en compte par Trimet à deux niveaux :

- Un travail d'ingénierie de long terme en amont pour capter les fumées dans le hall indépendamment de l'intérieur des cuves.
- Un travail de management des équipes, des ressources humaines, des ingénieurs pour avoir un meilleur suivi des cuves.

L'étude environnementale mentionne au point 7.3 : « l'instabilité des cuves augmente avec l'augmentation de l'intensité de courant les traversant. ». L'augmentation de production de l'usine repose précisément sur une augmentation de l'intensité du courant. L'exploitant sera-t-il en capacité de maîtriser les cuves en augmentant le courant ? Je crois qu'il n'est pas souhaitable d'augmenter la production tant qu'il n'y aura pas une meilleure maîtrise des émanations de fluor. En particulier, le quota d'émission devrait être *a minima* maintenu avec un objectif de diminution dans le temps.

...Et sur la santé humaine ?

Vu les dégâts considérables sur certains végétaux, et les effets très visible, on peut se demander l'impact sur la santé humaine. L'étude sanitaire se veut rassurante. Elle repose malheureusement plus sur des simulations que des mesures. Avant d'être maraicher j'ai travaillé sur la programmation d'un logiciel de simulation. J'ai quitté ce travail entre autres parce que je trouvais l'outil trop réducteur et je ne croyais plus dans les résultats présentés aux clients. Les outils de simulation sont très sensibles aux hypothèses de départ. Ils ne prennent pas en compte les événements exceptionnels. Comme l'emballement d'une cuve ?

L'agence environnementale pointe dans le même sens (mis en avant par Trimet pour y répondre) : « L'évaluation des incidences sur la faune et la flore sauvage n'est pas fournie. L'autorité environnementale (AE) estime que les animaux domestiques et les végétaux cultivés jouent un rôle de sentinelle vis-à-vis des populations sauvages. » La réponse de Trimet se focalise sur la garantie du label « ASI » (Aluminium Stewardship Initiative) sur la biodiversité en passant à côté de la question « des animaux domestiques et végétaux cultivés ». J'apprécierais effectivement que Trimet vienne prendre en considération les dégâts du fluor sur les légumes et réalise une campagne de mesure, pour lever tout doute.

Une augmentation de capacité déjà validée ?

Le hasard faisant bien les choses, un ami m'a contacté parce qu'il cherche un logement à St Jean. Son entreprise à contracté avec Trimet pour réaliser les travaux du poste de transformation. Il commencera la semaine du 24 mai et ils vont faire « des bricoles » en attendant d'avoir les autorisations formelles. Bien sûr il est logique pour Trimet d'anticiper et de ne pas perdre de temps. Ceci dit la légitimité de l'enquête publique est entamée par ces informations. Trimet serait déjà si sûr de son coup ?

Mon avis global est que l'état devrait exiger d'avantage de garanties environnementales et sanitaires à Trimet en échange de l'augmentation de capacité. Les plafonds d'émissions de fluor ne devraient pas être augmentés. Les effets des polluants devraient être mieux mesurés et évalués, en concertation avec la société locale (et notamment les agriculteurs) plutôt que par des bureaux d'études extérieurs dont le financement repose sur un contrat avec l'usine. Certes, la situation est meilleure qu'autrefois mais on reste dans le doute. L'agriculture est en train de « reconquérir » des territoires qui avaient été abandonnés ou moins exploités à la suite de la pollution fluorée. Il faudrait tenir compte de cette dynamique dans l'examen de la demande d'augmentation de capacité de Trimet.

[REDACTED]

Sujet : Tr: [INTERNET] Observation : Enquête publique Trimet St Jean de Maurienne
De : enregistrement-icpe - DDCSPP 73/PSAICPE emis par [REDACTED] DDETSPP 73/PV
<ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr>
Date : 03/05/2021 09:02
Pour : [REDACTED]

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Observation : Enquête publique Trimet St Jean de Maurienne
Date : Mon, 3 May 2021 08:38:03 +0200
De : [REDACTED] (par Internet) [REDACTED]
Répondre à : [REDACTED]
Pour : ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr

Observation : Enquête publique Trimet St Jean de Maurienne.

Bonjour,

D'un côté, l'activité économique époque moderne, développement, croissance, rentabilité, concurrence mondiale, actionnaires, et... l'Emploi pour rassurer le bon peuple.

Quel qu'en soit le prix.

D'autres innovations technologiques dans d'autres domaines devant théoriquement compenser les nuisances de cette activité.

Ainsi la boucle économique est infinie, prédation, croissance, dégâts, innovation dans d'autres domaines, prédation, croissance, dégâts, innovation dans d'autres domaines, ...

Et reconnaissons que globalement jusque là, dans les pays dits "développés", hormis qq guerres mondiales sans importance, nous avons réellement gagné en confort immédiat et en gestion de nos angoisses.

De l'autre côté, le prix à payer et l'impact sur le vivant, l'anthropisation galopante, la santé humaine....

Pour l'aluminium, ça commence en Afrique avec la bauxite, puis le littoral méditerranéen avec l'alumine, pour passer par la Maurienne, avant de repartir aux 4 coins du monde.

A la lecture des observations des associations environnementales, le prix à payer est assez précis.

Alors n'est-il pas le grand moment de définir la finalité des emplois ?

Et de se poser la grande question : Produire plus d'aluminium, mais pour faire quoi ?

- Des canettes que l'on va jeter après qq secondes d'utilisation ?
- Du papier Albal que l'on va jeter au bout de qq heures,
- Des capsules de yaourt que l'on va jeter en qq dixièmes de secondes ?
- etc ...

L'entropie, exige toujours "du plus" il est urgent de repenser nos besoins, et notre mode de vie.

Je donne donc un avis défavorable à cette enquête, et propose de repenser l'utilisation de l'aluminium, dont la présence sur terre est limitée.

Utopie ?

Oui

Mais de gré ou sous la contrainte, la production baissera tôt ou tard.

Je vous invite à écouter des interventions ou lire des ouvrages de M Jean Marc JANCOVICI (nommé au haut conseil pour le climat par Emmanuel MACRON).

Tout est dit.

En vous remerciant par avance de l'attention accordée à mes propos.

[REDACTED]

Sujet : Tr: [!! SPAM] [INTERNET] Enquête publique Trimet Saint Jean de Maurienne (mail rejeté à l'adresse indiquée)

De : psa - DDETSPP 73/PV emis par [REDACTED] DDETSPP 73/PV <ddetspp-psa@savoie.gouv.fr>

Date : 04/05/2021 14:51

Pour [REDACTED]

----- Message transféré -----

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Enquête publique Trimet Saint Jean de Maurienne (mail rejeté à l'adresse indiquée)

Date : Tue, 4 May 2021 14:34:25 +0200

De : [REDACTED] (par Internet) [REDACTED]

Répondre à [REDACTED]

Pour : ddetspp-psa@savoie.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Vous trouverez ci-dessous ma contribution à l'enquête publique Trimet. Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien lui porter.

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Dans les années 1960-70, les trois usines d'aluminium mauriennes du groupe Pechiney-Ugine-Kuhlmann, les Plans, la Saussaz et la Praz, rejetaient librement dans l'atmosphère des centaines de tonnes de fluor, détruisant le cheptel et les cultures, subventionnant l'arrachage des ceps de vigne et des arbres fruitiers, transformant la Moyenne Maurienne, de St-Jean à Modane, en cette gigantesque friche qu'elle est restée depuis.

Scandalisé par les dégâts de la pollution sur la nature, les animaux et sans doute les hommes (mais le sujet était tabou !), révolté par la passivité de la population, victime du chantage à l'emploi, et par l'inaction (ou la complicité ?) des pouvoirs publics de l'époque, j'ai alors fondé en 1971, avec quelques jeunes de St-Michel élèves de Terminale comme moi, un petit groupe d'action, le Comité de Lutte contre la Pollution (C.L.P.). Celui-ci a entrepris, avec les faibles moyens dont il disposait, une campagne d'information destinée à faire réagir l'opinion : distribution de tracts, inscriptions le long des routes ou sur des arbres morts, lettres aux principaux organes de presse...

Dénoncée au début comme irresponsable, cette campagne, relayée ensuite par de grands médias, a pourtant déclenché, avec d'autres facteurs, tout un processus qui a permis, à terme, de régler à peu près efficacement le problème de la pollution fluorée en Maurienne.

Car les solutions techniques existaient, seule manquait la volonté politique de les imposer au groupe PUK. Nous n'avions jamais réclamé la fermeture des usines, nous

exigions seulement l'installation de systèmes permettant de capter les fumées. Or les usines mauriennaises étaient amorties depuis longtemps, Péchiney continuait à y réaliser de substantiels profits, et avait tout à fait les moyens d'y investir dans des filtres performants. C'est d'ailleurs ce qui a été fait, à partir de la fin des années 70, à l'usine de St-Jean, où les séries de cuves les plus anciennes et les plus polluantes ont été fermées, tandis que de nouvelles séries (les séries F et G) ont été installées, permettant à la fois d'augmenter la production et de limiter considérablement les rejets fluorés. Les deux autres usines, la Saussaz et la Praz, bien que modernisées elles aussi, ont malheureusement dû fermer leurs portes par la suite, victimes de la conjoncture et des restructurations.

La situation d'aujourd'hui, étrangement, rappelle celle de cette époque-là. Alors qu'un timide renouveau agricole se fait jour en Moyenne Maurienne (notamment à St-Julien-Montdenis : cultures maraîchères, conservatoire des cépages alpins...), tous ces efforts risquent d'être ruinés par le regain prévisible de la pollution fluorée. Déjà la culture du safran, que quelques courageux avaient tenté de remettre au goût du jour, à dû être abandonnée, détruite par le fluor rejeté ces dernières années. Dans le secteur de St-Michel, les forêts de conifères, déjà fragilisées par le réchauffement climatique, les arbres fruitiers, qui prospéraient à nouveau depuis les années 80, présentent des nécroses de plus en plus importantes.

Alors va-t-on autoriser Trimet à accroître encore sa production de manière significative, sans exiger de cette société, en contrepartie, l'installation de systèmes efficaces – qui existent, rappelons-le – pour la captation des fumées ? C'est aux pouvoirs publics qu'incombe cette responsabilité, qu'il serait criminel de ne pas prendre. Veulent-ils engager la Maurienne, à l'heure où l'opinion est de plus en plus sensibilisée aux problèmes d'environnement, sur la voie de la régression totale, la replonger dans les heures les plus noires des années 60-70, faire de cette vallée déjà lourdement impactée par les travaux du Lyon-Turin, une simple « gaine de communications », un désert agricole et touristique, une « vallée de la mort », comme l'avait désignée, à l'époque, un grand média français ?

Sujet : Tr: [INTERNET] Enquête publique - Trimet, demande d'autorisation d'augmentation de la production

De : psa - DDETSPP 73/PV emis par [REDACTED] - DDETSPP 73/PV <ddetspp-psa@savoie.gouv.fr>

Date : 04/05/2021 16:27

Pour : [REDACTED]

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Enquête publique - Trimet, demande d'autorisation d'augmentation de la production

Date : Tue, 4 May 2021 16:14:00 +0200 (CEST)

De : [REDACTED] (par Internet) [REDACTED]

Répondre à [REDACTED]

Pour : ddetspp-psa@savoie.gouv.fr, [REDACTED]

Madame, monsieur

J'ai appris tout à l'heure que, suite à un problème sur le site de l'enquête, mon avis sur l'enquête publique en cours devrait passer par vous.

Je vous remercie d'avance de faire le nécessaire pour que mon avis (en pj) puisse être prise en compte par M. Le Commissaire Enquêteur

Sincèrement

[REDACTED]

--- Pièces jointes : ---

Enquête publique Trimet - avis [REDACTED].odt

19,1 Ko

[REDACTED]
[REDACTED]
le 3 mai 2021

Projet de l'autorisation d'augmentation de la production d'aluminium del'usine Trimet

M. Le Commissaire Enquêteur

Je soutiens en principe l'augmentation de la production de l'usine de Trimet puisque ça peut conforter la pérennité de l'usine qui est en elle-même la pierre angulaire de l'économie locale, et permet de garder une partie de l'autonomie de production d'aluminium en France et en Europe.

Pourtant je suis contre ce projet si elle engendrera une augmentation de la pollution. D'après ce que je comprends du dossier, avec une augmentation de la production de 140 000 tonnes actuelles à 160 000 tonnes, ce projet va globalement augmenter les éléments de la pollution de 14,3 %

C'est contradictoire, à l'époque actuelle, où on se tourne de plus en plus vers la production alimentaire locale (et comme relevé par d'autres observations une production locale saine en bio) d'autoriser un projet qui fragiliserait davantage cette production alimentaire et la santé des gens, sans parler des autres effets négatifs.

L'autorisation de ce projet, il me semble, est vraiment l'occasion de donner un signal fort à l'entreprise qu'on exige d'elle une baisse de la pollution et non une augmentation. Une vraie pérennité, donc durabilité, de l'industrie ne peut qu'aller en réduisant l'impact négatif de ses activités sur l'environnement et les gens. J'ai appris en lisant des observations que l'entreprise a bénéficié de subventions pour améliorer le traitement des rejets, mais qui n'a pas eu comme résultat une baisse des émissions polluantes, ce qui, pour le moins, pose question. Comme écrit par l'auteur de observation 9 : « L'état français investit dans le système de traitement des fumées et en parallèle la société Trimet demande une autorisation pour augmenter certains rejets aériens » C'est une raison de plus d'exiger une baisse de la pollution pour ce projet et justement le rôle des organismes et des structures de l'état est d'aller dans ce sens.

Cet élément crucial manque de ce projet, donc je suis défavorable à ce projet comme il est conçu actuellement.

Sincèrement
[REDACTED]

Sujet : Tr: [INTERNET] Ré-expédition avis.

De : psa - DDETSPP 73/PV emis par [REDACTED] - DDETSPP 73/PV <ddetspp-psa@savoie.gouv.fr>

Date : 04/05/2021 16:28

Pour [REDACTED]

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Ré-expédition avis.

Date : Tue, 4 May 2021 16:23:31 +0200

De : [REDACTED] (par Internet) [REDACTED]

Répondre à [REDACTED]

Pour : [REDACTED] ddetspp-psa@savoie.gouv.fr

Copie Observation, suite à information que l'adresse utilisée ne fonctionnerait plus.

Bonjour,

D'un côté, l'activité économique époque moderne, développement, croissance, rentabilité, concurrence mondiale, actionnaires, et...l'Emploi pour rassurer le bon peuple.

Quel qu'en soit le prix.

D'autres innovations technologiques dans d'autres domaines devant théoriquement compenser les nuisances de cette activité.

Ainsi la boucle économique est infinie, prédation, croissance, dégâts, innovation dans d'autres domaines, prédation, croissance, dégâts, innovation dans d'autres domaines, ...

Et reconnaissons que globalement jusque là, dans les pays dits "développés", hormis qq guerres mondiales sans importance, nous avons réellement gagné en confort immédiat et en gestion de nos angoisses.

De l'autre côté, le prix à payer et l'impact sur le vivant, l'anthropisation galopante, la santé humaine....

Pour l'aluminium, ça commence en Afrique avec la bauxite, puis le littoral méditerranéen avec l'alumine, pour passer par la Maurienne, avant de repartir aux 4 coins du monde.

A la lecture des observations des associations environnementales, le prix à payer est assez précis.

Alors n'est-il pas le grand moment de définir la finalité des emplois ?

Et de se poser la grande question : Produire plus d'aluminium, mais pour faire quoi ?

- Des canettes que l'on va jeter après qq secondes d'utilisation ?
- Du papier Albal que l'on va jeter au bout de qq heures,
- Des capsules de yaourt que l'on va jeter en qq dixièmes de secondes ?
- etc ...

L'entropie, exige toujours "du plus" il est urgent de repenser nos besoins, et notre mode de vie.

Je donne donc un avis défavorable à cette enquête, et propose de repenser l'utilisation de l'aluminium, dont la présence sur terre est limitée.

Utopie ?

Oui

Mais de gré ou sous la contrainte, la production baissera tôt ou tard.

Je vous invite à écouter des interventions ou lire des ouvrages de M Jean Marc JANCOVICI (nommé au haut conseil pour le climat par Emmanuel MACRON).

Tout est dit.

En vous remerciant par avance de l'attention accordée à mes propos.

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Avis FNE 73 - ICPE Société Trimet - Augmentation production aluminium

De : FNE Savoie <savoie@fne-aura.org>

Date : 04/05/2021 16:34

Pour : [REDACTED]

Bonjour,

l'adresse indiquée dans l'avis d'enquête publique ne fonctionnant pas suite à votre changement de dénomination, le secrétariat général m'a donné votre adresse pour vous faire parvenir dans les temps l'avis de FNE Savoie sur l'enquête publique en objet.

Merci de votre accusé de réception en retour.

Cordialement,

--

logo FNE Savoie

France Nature Environnement > Savoie
savoie@fne-aura.org

04.79.85.31.79
26 passage Sébastien Charléty - 73000 CHAMBERY
www.fne-aura.org/savoie



— Pièces jointes : —

AvisFNE73_UsineTrimetStJeanMaurienne.pdf

154 Ko



**COMMUNE DE SAINT-JEAN DE MAURIENNE
SOCIETE TRIMET : AUGMENTATION DE LA PRODUCTION D'ALUMINIUM**

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 06/04 AU 05/05/20201

AVIS DE FNE SAVOIE

RAPPEL DE LA SITUATION : La production d'aluminium

La production d'aluminium existe en Maurienne depuis le début des années 1900. L'implantation de ces usines de production est due à la proximité des centrales hydroélectriques, l'électrolyse de l'aluminium nécessitant des courants électriques très forts (plusieurs milliers d'ampère).
« La concurrence sur le marché de l'aluminium est mondiale. 65 % de la production de l'aluminium se fait en Chine ». Page 3 de la note de présentation.

En 1990, 36 sites de production d'aluminium existaient en Europe de l'ouest dont 7 en France, en 2019, seules 13 « alumineries » restent dont 2 en France (St Jean de Maurienne et Dunkerque). « TRIMET ne dispose d'aucun levier sur le prix de vente de son aluminium ». Actuellement le prix est cependant élevé : 2100 \$/tonne départ usine.

Pour fabriquer une tonne d'aluminium, il est nécessaire de disposer de :

- 1,92 tonne d'alumine tirée de la bauxite
- 425 kg de carbone présent dans les anodes qui sont brûlés
- 13,5 M WH d'électricité

Pour TRIMET, l'alumine est importée, les anodes sont fabriquées en Tarentaise et l'électricité provient des barrages hydroélectriques de Maurienne. En sus 5 000 000 m³ d'eau sont prélevés chaque année dans l'Arc et restitués en majeure partie.

RAPPEL DE LA SITUATION : Les impacts de la production d'aluminium

Ces impacts sont nombreux : consommation d'eau, bruits, odeurs, émissions de CO₂ et de fluor. Les plus significatifs pour l'environnement sont l'émission de CO₂, de fluor et de poussières.

CO₂

Le plafond d'émission de CO₂ a été fixé à 2 tonnes de CO₂ émis par tonne d'aluminium produite. A noter que la production d'aluminium dans les pays asiatiques émet 15 tonnes de CO₂ environ par tonne d'aluminium produite (page 74 de l'évaluation environnementale). La réduction des émissions de CO₂ est négociée dans le cadre d'un système européen d'échange de quotas (page 75).

France Nature Environnement Savoie

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

26 passage Sébastien Charlié 73000 CHAMBERY

04 79 85 31 79 / savoie@fne-aura.org

www.fne-aura.org/savoie

En 2019, pour une production de 140 000 tonnes d'aluminium, 283 798 tonnes de CO₂ ont été émises (page 70) (consommation des anodes).

Les cuves d'électrolyse initiales (cuves SODERBERG) laissaient échapper beaucoup de fluor. Ainsi de 1957 à 1972, 20 kg de fluor étaient émis par tonne d'aluminium produite, ce qui amenait la diffusion de 1500 tonnes/an de fluor dans l'atmosphère pour une production de 75000 tonnes d'aluminium/an.

Les conséquences de cette émission de 1500 tonnes/an de fluor ont été désastreuses pour :

- la végétation : arbres fruitiers, vignes, prairies, 15000 ha de forêts affectées avec disparition complète de la forêt dans certains cas (forêt communale de Montricher Albanne en particulier).

- la faune : bétail atteint de fluorose, faune sauvage affectée (bouquetins).

Compte tenu des impacts produits par la fabrication de l'aluminium, TRIMET est une ICPE SEVESO haut. Depuis 1975, les nouvelles cuves d'électrolyse séries F et surtout G (120 cuves) ont permis de réduire l'émission de fluor qui a été ramené de 20kg/fluor/tonne d'aluminium à moins de 0,6 kg par tonne d'aluminium soit moins de 100 tonnes de fluor/an.

Actuellement depuis 2018 l'émission de fluor est d'environ 80 tonnes/an mais elle ne diminue pas depuis 3 ans et des impacts, sur la végétation (en particulier vergers) persistent.

TRIMET emploie actuellement 621 salariés (chiffres de fin 2019) non compris les sous-traitants, c'est un moteur économique pour la vallée de la Maurienne.

LE PROJET

Le projet prévoit le passage d'une production actuellement autorisée de 150 000 tonnes/an à une production de 160 000 tonnes/an en augmentant l'intensité électrique dans les cuves d'électrolyse.

A noter que la production actuelle est de 140 000 tonnes/an, l'augmentation du plafond autorisé à 160 000 tonnes/an permettrait donc une augmentation de la production de 20 000 tonnes/an avec les conséquences qui en découlent (soit une augmentation de 14,3%).

Le projet n'amènera pas une extension de l'usine, ni une augmentation du nombre de cuves d'électrolyse mais la construction d'un transformateur et d'une deuxième « boucle de compensation » sera nécessaire.

Le projet n'amènera aucune installation supplémentaire en zone naturelle.

Le coût du projet est estimé à 11 000 000 €.

La nature des produits utilisés et fabriqués, les méthodes de production ne seront pas modifiées par le projet.

AVIS DE FNE SAVOIE

FNE Savoie a comme priorité la protection de l'environnement.

Depuis 2007 TRIMET a réalisé 15 772 000 € en faveur de la protection de l'environnement (page 17 de la pièce jointe n°4).

Le détail de cet investissement est donné pages 228 à 243 de l'étude environnementale B public.

Un investissement de 3 000 000 € en faveur de l'environnement accompagne l'augmentation de la production autorisée de 150 000 tonnes à 160 000 tonnes.

Néanmoins on constate le maintien d'une émission de fluor qui se stabilise à 80 tonnes/an avec des dégâts mesurables.

France Nature Environnement Savoie

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

26 passage Sébastien Charléty 73000 CHAMBERY

04 79 85 31 79 / savoie@fne-aura.org

www.fne-aura.org/savoie

Aussi FNE Savoie demande que des investissements soient réalisés pour que le plafond d'émission du fluor de 80 tonnes/an soit conservé pour la nouvelle production de 160 000 tonnes/an et que la recherche de la MTD (Meilleure Technique Disponible) se poursuive sous l'œil vigilant de la DREAL. Des investissements en faveur de l'environnement présentés dans le dossier mais non retenus (tel page 146 de l'étude environnementale ; Le traitement de 16 cheminées pour 500 000 €) sont souhaitables.

De même les relevés de boîtes à soude (11 stations) et les mesures sont réalisés en interne. Sans mettre en cause la véracité des résultats diffusés, cette mesure pourrait être confiée à un intervenant externe afin d'afficher la plus grande objectivité des résultats du réseau de surveillance de l'air.

En outre, il nous semble nécessaire de retenir les différentes recommandations de l'Autorité Environnementale à savoir :

- « compléter l'évaluation environnementale par une analyse des effets toxiques sur les écosystèmes et de mettre en œuvre le cas échéant la séquence Eviter, Réduire, Compenser » page 10 de l'avis de l'AE.
- « éclaircir la différence entre la modélisation et les mesures d'exposition au benzo(a)pyrène et revoir l'évaluation des risques sanitaires en conséquence »
- « assurer un suivi rigoureux des rejets fluorés et des poussières au regard de leur forte augmentation induite par le projet et de prévoir des mesures de correction en cas de dépassement des seuils autorisés » page 11 de l'avis de l'AE.

La situation actuelle peut se caractériser par :

- un prix élevé de l'aluminium 2100 \$/tonne,
- le plan gouvernemental de relance qui promet de financer jusqu'à 40 % de l'investissement,
- la présence du laboratoire international RIOTINTO attendant à l'usine et promoteur de multiples améliorations dans la fabrication de l'aluminium.

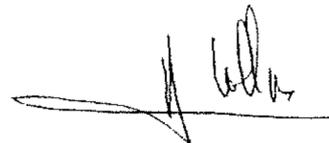
Cette situation ouvre des possibilités de réduction des impacts.

FNE Savoie n'émet pas d'avis défavorable au projet mis à l'enquête sous les réserves :

- d'une veille continue et efficace de TRIMET en faveur de la Meilleure Technique Disponible (MTD) incluant, en particulier, la prise en compte d'une nouvelle technique à l'étude au Canada Rio Tinto visant à remplacer les anodes traditionnelles par des anodes sans carbone, ce qui éliminerait les émissions polluantes.
- Que des investissements soient réalisés pour maintenir le plafond des émissions de fluor à 80 tonnes/an avec une production de 160 000 tonnes d'aluminium/an.
- Qu'une réponse soit apportée par TRIMET aux recommandations de l'AE reprises ci-dessus.

Chambéry, le 03/05/2021

Pour FNE Savoie,
André Collas,
Administrateur.



Sujet : [INTERNET] TRIMET

De : [REDACTED]

Date : 04/05/2021 18:40

Pour : [REDACTED] ddetspp-psa@savoie.gouv.fr

veuillez trouver ci-joint un avis complémentaire étayant le pourquoi de mon avis défavorable.
vous en souhaitant bonne réception
sincères salutations
[REDACTED]

--- Pièces jointes : -----

commissaire enqueteur 2.odt

13,4 Ko

AVIS COMPLEMENTAIRE

Pourquoi ne pas imposer à TRIMET une enquête sanitaire, à grande échelle, sur les effets du fluor sur la population, comme cela avait été fait en 1993 auprès de 1600 personnes par le CAREPS (Centre Alpin de Recherches Epidemiologiques et de Prévention Sanitaire), basé au centre hospitalier de la Tronche.

Pourquoi l'ONF (Office National des Forêts) ne comptabilise plus les arbres morts par millier en forêt .(voir par exemple la forêt de Montricher Parcelles 51 -52 – 53) au dessus de Calypso.
Ce sont des preuves flagrantes de la pollution au fluor.
Inutile de laisser croire qu'il s'agit d'attaques d'insectes !!!

Sujet : Tr: Tr: [INTERNET] enquête publique

De [REDACTED] DDETSPP 73/PV [REDACTED]

Date : 05/05/2021 10:01

Pour [REDACTED]

[REDACTED]
Gestionnaire ICPE
Pôle Vétérinaire – Guichet Unique ICPE

DDETSPP de la Savoie - BP 91113 - 73011 Chambéry Cedex
Deux sites à Chambéry : Curial (carré Curial) et Mérande (321 chemin des Moulins)
Téléphone : (à préciser)
www.savoie.gouv.fr



Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations

Au 1^{er} avril 2021, l'UD DIRECCTE et la DDCSPP fusionnent.
Les services conservent leur localisation actuelle jusqu'au regroupement sur
un site unique.

----- Message transféré -----

Sujet :Tr: [INTERNET] enquête publique

Date :Wed, 5 May 2021 09:50:03 +0200

De :inspection-peu.psaicpe.ddcspp-73 <inspection-peu.psaicpe.ddcspp-73@sante.melanie2.i2>

Organisation :DDCSPP 73/PSAICPE

Pour [REDACTED] DDETSPP 73/PV [REDACTED]

toujours

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] enquête publique

Date : Tue, 4 May 2021 22:14:57 +0200 (CEST)

De : [REDACTED] (par Internet) [REDACTED]

Répondre à : [REDACTED]

Pour : ddetspp-icpe@savoie.gouv.fr

Avis favorable si l'augmentation de production est accompagnée d'un investissement améliorant la captation des émissions.

Avis défavorable si cette augmentation de production s'accompagne d'une augmentation même minime des rejets polluants.

Sujet : Tr: Tr: [INTERNET] Enquête publique Trimet St Jean de Maurienne

De : [REDACTED] DDETSPP 73/PV [REDACTED]

Date : 05/05/2021 10:01

Pour : [REDACTED]

[REDACTED]
Gestionnaire ICPE
Pôle Vétérinaire – Guichet Unique ICPE

DDETSPP de la Savoie - BP 91113 - 73011 Chambéry Cedex
Deux sites à Chambéry : Curial (carré Curial) et Mérande (321 chemin des Moulins)
Téléphone : (à préciser)
www.savoie.gouv.fr



**Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations**

Au 1^{er} avril 2021, l'UD DIRECCTE et la DDCSPP fusionnent.
Les services conservent leur localisation actuelle jusqu'au regroupement sur
un site unique.

----- Message transféré -----

Sujet : Tr: [INTERNET] Enquête publique Trimet St Jean de Maurienne

Date : Wed, 5 May 2021 09:49:31 +0200

De : inspection-peu.psaicpe.ddcspp-73 <inspection-peu.psaicpe.ddcspp-73@sante.melanie2.i2>

Organisation : DDCSPP 73/PSAICPE

Pour : [REDACTED] DDETSPP 73/PV [REDACTED]

itou

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Trimet St Jean de Maurienne

Date : Wed, 5 May 2021 06:26:43 +0000

De : [REDACTED] (par Internet) [REDACTED]

Répondre à : [REDACTED]

Pour : ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr
<ddetspp-icpe@savoie.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

L'augmentation de la production d'aluminium de l'usine Trimet de St Jean de Maurienne doit être impérativement accompagnée d'investissements permettant la diminution des rejets fluorés.

Nous émettons donc un avis favorable à l'augmentation de la production de l'usine Trimet de St Jean de Maurienne sous réserve d'investissements permettant l'amélioration de la captation et la diminution des rejets

fluorés.
Sincères salutations.



Sujet : [INTERNET] enquête publique Trimet St Jean de Mauriene

De :

Date : 06/05/2021 09:02

Pour :

Bonjour,

Ne voyant pas apparaître notre contribution sur le site de l'enquête, bien que je vous l'ai envoyé hier matin, je me permets de vous la passer directement.

Merci de prendre en considération notre courrier

Cordialement.

présidente de RAA

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'association Réflexion Avenir Aussois apprécie que la société Trimet envisage d'augmenter sa production, ce qui est encourageant pour l'économie locale, cependant cette information ravive nos inquiétudes concernant les impacts environnementaux.

Nous avons bien noté que Trimet projette de moderniser ces centres de traitements des gaz d'électrolyse pour limiter et améliorer le traitement des émissions de fluor dans les meilleures limites possibles, mais nous nous interrogeons sur votre demande de modification d'autorisation des niveaux d'émissions en poussières de l'électrolyse (de 150 t/an à 192 kt/an) et d'émissions de NOx du four de cuisson des anodes (de 100 t/an à 120 t/an).

Comme vous le savez, la vallée est très sensible et vulnérable au regard de son exposition à ces émissions, d'autant plus que le contexte économique local a évolué ces dernières années avec le développement dans toute la vallée d'activités agricoles diverses qui contribuent à l'emploi et à l'harmonie du territoire.

Il nous semble donc préjudiciable que Trimet augmente ces émissions de poussières et de NOx dans des proportions qui sont d'ailleurs supérieures, d'après vos demandes d'autorisation, à celle de l'augmentation de production d'aluminium primaire. En conséquence, nous demandons à Trimet d'inclure dans son projet la mise en œuvre de techniques de réduction de ces émissions, afin de ne pas augmenter l'exposition des riverains et de la nature environnante. Ces techniques existent aujourd'hui et ne sont pas très coûteuses:

-pour les poussières au niveau des centres de traitement des gaz d'électrolyse: utilisation de manches en étoile pour augmenter les surfaces filtrantes.

-pour les NOx au niveau des fours de cuisson d'anodes: utilisation de brûleurs low Nox sur les systèmes de chauffe et de régulation.

Nous nous permettons d'évoquer aussi les importantes émissions de gaz à effet de serre liées au procédé Héroult-Hall: le dioxyde de carbone et les PFC (perfluorocarbures). Ces derniers ont une très grande stabilité et absorbent dix mille fois plus le rayonnement infrarouge que le dioxyde de carbone.

Nous demandons également des échéances pour toutes ces actions nécessaires à l'environnement et à la vie, il serait souhaitable qu'elles coïncident avec l'augmentation de la production.

En vous remerciant pour votre attention, nous vous adressons nos sincères salutations.

Le bureau de Réflexion Avenir Aussois.

Sujet : Tr: [INTERNET] Trimet aluminium

De : psa - DDETSPP 73/PV emis par [REDACTED] DDETSPP 73/PV <ddetspp-psa@savoie.gouv.fr>

Date : 06/05/2021 09:28

Pour : [REDACTED]

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Trimet aluminium

Date : Wed, 5 May 2021 10:57:12 +0200

De : [REDACTED] (par Internet) [REDACTED]

Répondre à [REDACTED]

Pour : ddetspp-psa@savoie.gouv.fr

Bonjour! Je suis contre l'augmentation de production d'aluminium de l'usine Trimet à St.Jean de Maurienne. Cette augmentation des capacités de l'usine va engendrer une augmentation importante de la pollution de la vallée de la Maurienne qui est déjà très polluée. Elle va engendrer aussi une augmentation des émissions de gaz à effet de serre, dramatique pour le climat et la biodiversité. La solution est dans une diminution importante de l'usage de l'aluminium dans nos sociétés. De façon plus large il convient de diminuer le PIB (produit intérieur brut) si l'on veut sauver le monde vivant et donc l'humanité qui en fait partie. Le problème est donc à la fois local en Maurienne et mondial. Je suis donc contre cette augmentation de production.

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Avis TELT - enquête publique ICPE Enregistrement Trimet

De : > [redacted] (par Internet) [redacted]

Date : 05/05/2021 16:45

Pour : "ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr" <ddetspp-icpe@savoie.gouv.fr>

Copie à [redacted]

Prot : 1483.TELT_EO.1263.TEC.21

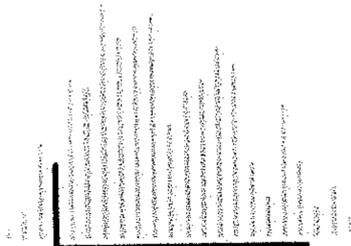
Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête publique pour l'augmentation de la capacité de production de l'usine Trimet (ICPE) à Saint-Jean-de-Maurienne, vous trouverez en pièce jointe les observations et l'avis de TELT (Tunnel Euralpin Lyon Turin), promoteur public de la section transfrontalière de la nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin.

Vous remerciant par avance de bien vouloir accuser réception du présent courriel

Bien cordialement

[redacted]



TUNNEL EURALPIN LYON TURIN

[redacted]

Direction Procédures, Accords et Concertation - France
Responsable de Fonction Procédures Publiques d'Autorisation - France

Home: [TELT-Home Site](#)

Email: [redacted]

Tel. m.: [redacted]

Tel. f.: [redacted]

Fax: [redacted]



N'imprimez ce message que si c'est vraiment nécessaire

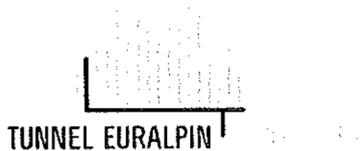
Le présent message et ses pièces jointes éventuelles sont de nature professionnelle, essentiellement confidentielle et seul le destinataire du message électronique peut y avoir accès. Une réponse ou tout envoi spontané de votre part d'un courriel à notre adresse pourrait mettre en péril la confidentialité en étant vu par des membres de la Société autres que le destinataire, à des fins de sécurité informatique, administrative et en vue de l'exercice continu de l'activité professionnelle. Dans le cas où le présent message vous aurait été envoyé par erreur, merci de le supprimer de votre système et nous vous saurons gré d'en informer l'expéditeur.

— Pièces jointes : —

DDETSPP_Enquete_Publique_ICPE_TRIMET_SJM_C1_COUR_T1483o1263T21.pdf	957 Ko
--	--------

image001.png	17179869184
	Go

image002.png	17179869184
	Go



Sensibilité du document / Sensibilità del documento		SENSIBLE	
NON SENSIBLE		SENSIBLE	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SSI-CO Publique Publique	SSI-C1 Réserve Réserve	SSI-C2 Confidentialité Confidentialité	SSI-C3 Secrète Secrète

DDETSPP
Monsieur Jean-Pierre COENDOZ
Commissaire enquêteur
321, Chemin Moulin
73 000 Chambéry

ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr

Courrier transmis par mail

Le Bourget du Lac, 05 mai 2021

Prot. : 1483.TELT_ED.1263.TEC.21

OBJET : Enquête publique sur le dossier ICPE de l'entreprise Trimet à Saint-Jean-de-Maurienne- Observations de Tunnel Euralpin Lyon Turin (TELT)

Monsieur le Commissaire enquêteur,

La société TELT est le promoteur public de la section transfrontalière de la nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin, déclarée d'utilité publique par décret en Conseil d'Etat. Une partie des travaux prévus dans ce cadre se situe à proximité immédiate de l'usine Trimet à Saint-Jean-de Maurienne.

Dans le cadre de l'enquête en objet, nous vous prions de trouver ci-après, les observations que la société TELT souhaite apporter.

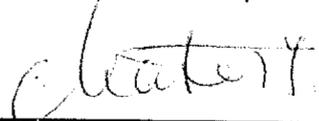
- PJ- 4 Etude Environnementale - B - format - page 26 (§4.2 analyse des effets cumulés) : il est noté que les impacts cumulés s'étaleront de 2019 à 2025. TELT souhaite préciser que, dans le secteur sous maîtrise d'ouvrage transférée à SNCF Réseau, les travaux se dérouleront de 2019 à 2031.
- Cumul poussières entre celles du chantier TELT et les émissions de poussières issues des émissaires du site TRIMET, en fonctionnement normal : il est important de préciser que TELT impose aux entreprises réalisant les travaux, la mise en œuvre des mesures nécessaires afin de limiter au maximum l'émission de poussières et les éventuelles gênes. Le suivi des poussières est réalisé conformément à la réglementation en vigueur.
- Cumul nuisances sonores provisoires et ponctuelles générées par le chantier aux émissions sonores actuelles du site, dans son fonctionnement normal : la circulation routière et ferroviaire proche du site est d'ores et déjà présente et impacte le bruit de fond sonore de l'environnement du site TRIMET. TELT précise que pendant la période des travaux le bruit de chantier viendra se cumuler à celui émis par Trimet. Cependant, lors de la mise en exploitation de la ligne nouvelle, la contribution des bruits ferroviaires à l'ambiance sonore sera maîtrisée conformément à la réglementation compte tenu des protections phoniques prévues le long de la nouvelle infrastructure.

- Cumul des déviations routières liées au chantier et l'augmentation de l'activité sur le site de Trimet : il s'agit d'un sujet que TELT et SNCF Réseau ont appréhendé de manière à limiter les impacts en prenant en compte l'augmentation de trafic côté Trimet. Les déviations réalisées sont fondées sur les études qui intègrent la capacité des axes empruntés.
- PJ- 4 Etude Environnementale - B - format – page 44 – description de l'environnement du site - environnement physique – partie inondations : il est mentionné « *Il est à noter que le projet TELT fera l'objet d'une révision partielle du PPRI pour prendre en compte les modifications induites par les travaux* ». La rédaction de cette phrase ne nous paraît pas appropriée. TELT précise que les travaux de confortement des digues réalisés en rive gauche de l'Arc en amont du bassin de Saint-Jean-de-Maurienne ont permis d'améliorer la situation du secteur en termes d'inondabilité. Il est d'ailleurs rappelé que TELT a réalisé une partie de ces travaux pour le compte de Trimet, qui est également bénéficiaire de l'arrêté préfectoral du 28 mars 2019 ayant autorisé et encadré ces travaux. Il est suggéré de rectifier cette mention du dossier en indiquant que c'est suite aux travaux réalisés dans le cadre de l'AP précité, par TELT et pour le compte de plusieurs bénéficiaires dont TRIMET, que le PPRI pourra faire l'objet d'une révision par les services compétents afin de tenir compte de l'évolution favorable de la situation.
- PJ – 49 – RNT-Etude Danger revB : il ressort du dossier tel que soumis à l'enquête publique que les événements accidentels possibles sur le site identifiés dans l'étude de danger impactent les installations ferroviaires actuelles et également celles concernées par les travaux TELT.
Sans connaître la situation actuelle de l'étude de danger disponible, les risques ainsi exportés vers les installations ferroviaires doivent faire l'objet de traitement, de mesures, afin de les éviter ou tout au moins d'en limiter leurs conséquences. Toutes les modifications sur le site ne doivent pas augmenter ces risques exportés, en créer de nouveaux.
Le projet TELT, aujourd'hui existant, de modifications des installations ferroviaires dans le cadre du projet de liaison grande vitesse entre Lyon et Turin qui prend en compte le PPRT en vigueur, ne doit pas non plus être impacté par ces risques, ou tout du moins entraîner des modifications de son contenu technique, sachant que ces opérations/travaux ont commencé et se dérouleront sans doute au-delà de l'ensemble du processus en cours pour cette autorisation environnementale en lien avec l'augmentation de la production sur le site de Trimet.

TELT émet donc un **avis favorable, sous réserve** de la prise en compte des observations ci-dessus et à condition de ne pas créer de nouvelles contraintes pour l'exploitation ferroviaire de la future section transfrontalière Lyon-Turin.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.


Responsable de la Fonction Procédures Publiques
d'Autorisation - France



1 page

DIRECTION GÉNÉRALE CLIENTS ET SERVICES
DIRECTION TERRITORIALE AUVERGNE-RHONE-ALPES
Immeuble Le Dauphiné
78 Rue de la Vilette - 69425 LYON CEDEX 03



Monsieur Jean-Pierre COENDOZ
Commissaire Enquêteur
DDCSPP
321 Chemin des Moulin
73000 Chambéry

ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr

Lyon, le 05 mai 2021

n.réf. : PDD.mlp-nga – D2021 - 205
Affaire suivie par [redacted]
Tel. [redacted]

Objet : enquête publique -augmentation de la capacité de production usine TRIMET
Avis SNCF Réseau

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le réseau ferré national permet la desserte de l'usine de TRIMET dont il longe les emprises et est de ce fait actuellement concerné par les zones de danger évaluées des effets thermiques et de surpression.
Le réseau traverse ainsi deux zones d'interdiction stricte (R) ainsi qu'une zone d'autorisation sous condition (B) du PPRT.

Le règlement du PPRT actuellement en vigueur précise que dans la zone R, tous les projets sont interdits, à l'exception [...] des *aménagements et travaux nécessaires à l'exploitation des infrastructures existantes, ainsi qu'à la création ou la modification de réseaux (eau, électricité, gaz, « LTF »...*).
Ces mêmes exceptions sont également applicables en zone B.

Les éléments constitutifs du dossier d'enquête, et notamment de l'étude de danger, semblent conclure à l'absence de nouveau scénario accidentel ou de nouveau phénomène dangereux par rapport à la situation actuelle, et à l'absence d'amplification des phénomènes dangereux identifiés.

SNCF Réseau émet donc un **avis favorable, sous réserve** que les nouvelles conditions d'exploitation du site garantissent la pérennité des dérogations mentionnées dans le PPRT initial, notamment celles citées ci-dessus, et ne créent pas de nouvelle contrainte pour l'exploitation ferroviaire, en particulier dans la perspective du développement du trafic lié au projet Lyon-Turin.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Thomas ALLARY

Directeur Territorial

Sujet : [INTERNET] Enquête Publique - Augmentation de la capacité de production usine TRIMET : Avis de SNCF RESEAU (Nos Réf : D2021-205)

De : [REDACTED] (par Internet) [REDACTED]

Date : 05/05/2021 10:04

Pour : "ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr" <ddetspp-icpe@savoie.gouv.fr>

Copie à : [REDACTED] SNCF RESEAU / SIEGE SNCF RESEAU / DT AURA - POLE DD" <[REDACTED]> "[REDACTED]" (SNCF RESEAU / SIEGE SNCF RESEAU / DT AURA - POLE MOA)" [REDACTED]

Bonjour,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, à l'attention de M. COENDOZ, Commissaire Enquêteur, l'avis de SNCF Réseau, concernant le dossier cité en objet.

Cordialement,

[REDACTED]
Assistante Pôle d'Appui
SNCF RESEAU – Direction Générale Clients et Services
Direction Territoriale Auvergne-Rhône-Alpes
78, rue de la Villette - 69425 Lyon cedex 03
n.garcia02@reseau.sncf.fr



COVID-19 : les mesures de prévention à adopter



Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. L'intégrité de ce message n'étant pas assurée sur Internet, la SNCF ne peut être tenue responsable des altérations qui pourraient se produire sur son contenu. Toute publication, utilisation, reproduction, ou diffusion, même partielle, non autorisée préalablement par la SNCF, est strictement interdite. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur et de le détruire.

This message and any attachments are intended solely for the addressees and are confidential. SNCF may not be held responsible for their contents whose accuracy and completeness cannot be guaranteed over the Internet. Unauthorized use, disclosure, distribution, copying, or any part thereof is strictly prohibited. If you are not the intended recipient of this message, please notify the sender immediately and delete it.

Pièces jointes : -----

- | | |
|--------------|-------------------|
| image001.png | 17179869184
Go |
| <hr/> | |
| image006.jpg | 17179869184
Go |

image007.jpg

17179869184

Go

D2021-205.pdf

389 Ko

DIRECTION GÉNÉRALE CLIENTS ET SERVICES
DIRECTION TERRITORIALE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Immeuble Le Dauphiné
78 Rue de la Villette - 69425 LYON CEDEX 03



Monsieur Jean-Pierre COENDOZ
Commissaire Enquêteur
DDCSPP
321 Chemin des Moulin
73000 Chambéry

ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr

Lyon, le 05 mai 2021

n.réf. : PDD.mlp-nga - D2021 - 205
Affaire suivie par [REDACTED]
Tel. [REDACTED]

Objet : enquête publique -augmentation de la capacité de production usine TRIMET
Avis SNCF Réseau

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le réseau ferré national permet la desserte de l'usine de TRIMET dont il longe les emprises et est de ce fait actuellement concerné par les zones de danger évaluées des effets thermiques et de surpression.

Le réseau traverse ainsi deux zones d'interdiction stricte (R) ainsi qu'une zone d'autorisation sous condition (B) du PPRT.

Le règlement du PPRT actuellement en vigueur précise que dans la zone R, tous les projets sont interdits, à l'exception [...] des *aménagements et travaux nécessaires à l'exploitation des infrastructures existantes, ainsi qu'à la création ou la modification de réseaux (eau, électricité, gaz, « LTF »...)*.

Ces mêmes exceptions sont également applicables en zone B.

Les éléments constitutifs du dossier d'enquête, et notamment de l'étude de danger, semblent conclure à l'absence de nouveau scénario accidentel ou de nouveau phénomène dangereux par rapport à la situation actuelle, et à l'absence d'amplification des phénomènes dangereux identifiés.

SNCF Réseau émet donc un **avis favorable, sous réserve** que les nouvelles conditions d'exploitation du site garantissent la pérennité des dérogations mentionnées dans le PPRT initial, notamment celles citées ci-dessus, et ne créent pas de nouvelle contrainte pour l'exploitation ferroviaire, en particulier dans la perspective du développement du trafic lié au projet Lyon-Turin.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Thomas ALLARY

Directeur Territorial

30

observation 30. 1 page.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 8 et 21/04 et 05/05 de 13 heures 30 à heures 17

Observations de M^{lle} [REDACTED]

Je dépote ce jour au nom de l'association Vire et Gize en Normandie des documents illustrant les atteintes du fleur sur les végétaux et je demande également des graphiques qui témoignent des progrès de progrès à atteindre par Trémet pour ne pas dépasser l'émission de 20 tonnes de fleur par an, niveau qui produit déjà de graves effets sur l'environnement. Au nom de Vire et Gize en Normandie, j'insiste sur le fait de favoriser le projet en l'absence d'investissements conséquents pour les exploitations.

PS: 3 photos attestant des atteintes du fleur, (PS 1 à 3)

1 résultat d'analyse d'un champ de fleur (PS 4)

2 feuilles d'analyse sur les supports entre production et pollution (PS 5 et 6)

A St Jean de Normandie le 8 Avril 2021

[REDACTED]

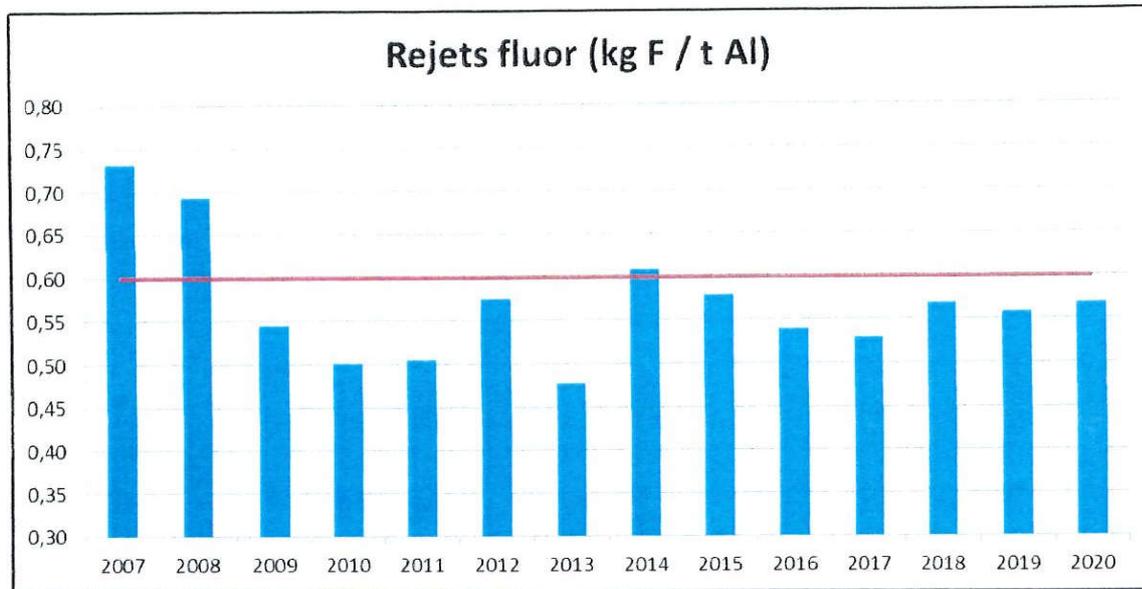
JP

Reçu le 8. de. 2021

30

~~Annexe 30~~, observation 30/8 pages

Bilan des émissions Fluor



Les performances des captations en Kg de fluor par tonne d'aluminium produite ne sont plutôt dégradées depuis 2017.

En 2013, la meilleure performance (0,48 Kg F / t Al) résulte d'une baisse de production. L'efficacité du système dépend donc du ratio entre la capacité de filtration et la production d'aluminium.

Compte-tenu de l'autorisation sollicitée par Trimet pour 10 000 t supplémentaires d'aluminium, soit 20 000 t de plus qu'aujourd'hui (140 000 t actuelles à 160 000 t prévues), il faut impérativement exiger une capacité de captation supplémentaire de manière à ne pas excéder les 30 t de fluor rejétés actuellement, voire à les diminuer.

Cela est d'autant plus réalisable que dans le cadre du plan de relance, l'Etat s'engage à financer 40% de ces investissements et que, semble-t-il, Trimet vient de recevoir 800 000 € à ce titre.

Malgré des progrès indéniables par rapport aux années 70, les attentes aux arbres fruitiers, aux vignes, aux légumes de maraîchers, aux végétaux en général et aux arroseurs restent extrêmement fortes.

Comment vivre en bonne santé dans un environnement malade ?

Pas de problème pour que Trimet réalise ses projets, mais en respectant

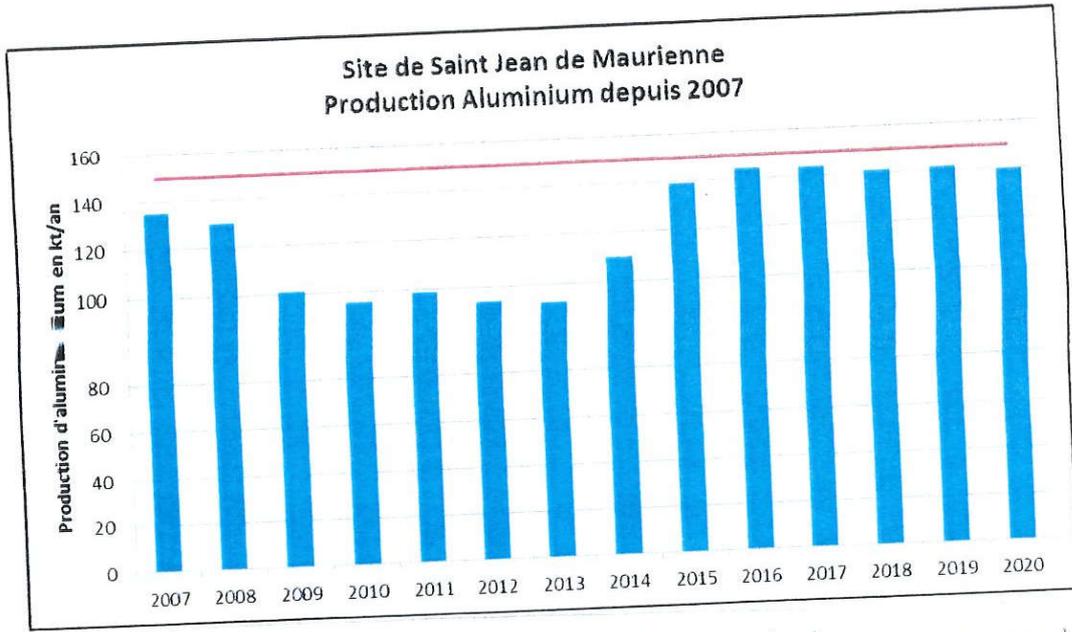
la biodiversité et la vie, c'est à dire en acceptant d'investir dans cet objectif.

En l'absence d'investissement permettant de maintenir les rejets de fluor en dessous de 30 t/an, VAM émet un avis défavorable.

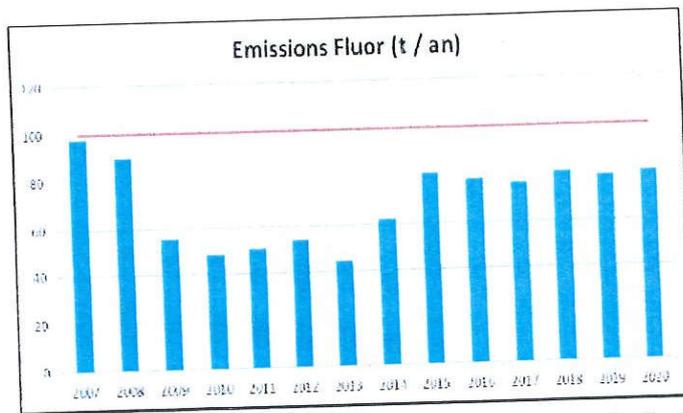
8 avril 2021

Recu le 8. 4. 2021 

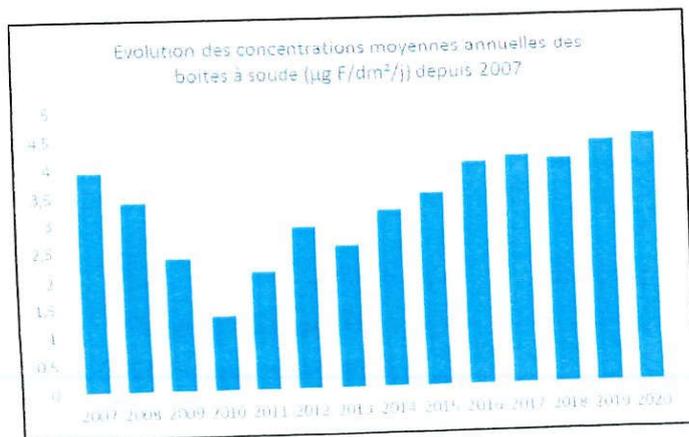
Enquête publique Trimest - Avis de Vire et Agir en Maurienne



Depuis 2015, la production d'aluminium s'est établie à 140 000 tonnes par an.



Malgré des investissements en 2016 sur des captations, les rejets de fluor se sont maintenus à hauteur de 80 tonnes par an.



et les concentrations de fluor dans les boîtes à soude n'ont fait qu'augmenter.

1/2

ANNEXE 2

Synthèse sanitaire du fluor

Pour le calcul du niveau de risque, l'article 5 de arrêté préfectoral du 29 mars 2010 impose une valeur toxique de référence de **13 µg/m³ (pour le risque par inhalation)** et **0,05 mg/kg/j (pour le risque par ingestion)**.

L'évaluation des risques sanitaires liés aux rejets atmosphériques (Etude de 2008) prend pour base de calcul des valeurs de **13 µg/m³ (pour le risque par inhalation)** et de **0,04 mg/kg/j (pour le risque par ingestion)**. Ces valeurs sont donc conformes à l'arrêté préfectoral en vigueur (identique pour l'inhalation et plus contraignante pour l'ingestion).

Polluant	Indices de risque au point d'impact maximum (polluant avec seuil)			Valeur repère
	Inhalation	Ingestion		
		Enfant	Adulte	
Fluor	0,89	1,62	0,51	1

L'indice de risque pour le fluor par ingestion chez l'enfant dépasse la valeur repère de 1. Le caractère très pénalisant de l'étude sanitaire (ingestion de fruits non lavés et non épluchés, VTR utilisée inférieure à la VTR réglementaire,...) explique en partie ce résultat élevé.

« La situation ne semble pas préoccupante car le traitement et/ou le lavage des fruits et légumes conduit à une baisse significative de leur niveau de contamination. Il faut également noter que l'écart entre les doses de fluor correspondant à des effets bénéfiques ou indésirables sur la santé est étroit. »

Extrait de l'Evaluation des risques sanitaires liés aux rejets de l'établissement RTA, 2008

Il est à souligner d'autre part que cette étude a été réalisée sur la base des concentrations et flux d'émission de fluor de 2007 et 2008, dont le niveau est environ deux fois égal à celui des années 2010 et 2011. Nous n'avons pas réalisé de nouvelle étude depuis 2012.

En 2008 L'INERIS a réalisé une tierce expertise de notre étude sanitaire. La conclusion de cette contre-expertise sur le risque dû à l'ingestion de fluor par l'enfant est la suivante :

« Toutefois, le risque de fluorose chez les enfants vivant au voisinage du site

découle d'un scénario très majorant qui laisse supposer que l'exposition réelle est certainement en dessous des DJE calculées pour l'inhalation et l'ingestion. Les indices de risque proches de la valeur repère laissent donc supposer que le risque sanitaire, dans le cas des effets non cancérogènes du fluor, est non préoccupant en l'état des connaissances actuelles pour les enfants résidant à proximité du site.

Par ailleurs, ce constat semble conforté par l'étude menée par l'INSERM de 1978 à 1980, sur des enfants de 6 à 12 ans résidant dans l'environnement du site, et qui n'a montré aucun effet sur le développement. A cette période les rejets fluorés de l'usine était de 400 tonnes par an pour moins de 50 tonnes aujourd'hui. »



4) B
Reçu le 8.04.2021 (JP)



Dossier suivi par [REDACTED]
Tél. [REDACTED]
Port. [REDACTED]
E-mail [REDACTED]

Objet : Compte rendu simplifié d'autopsie
Réseau Sagir

Bassens le 27/03/2018,

Monsieur le président,

Vous avez acheminé personnellement un cadavre d'animal sauvage au laboratoire vétérinaire départemental d'analyses par l'intermédiaire du réseau Sagir ou votre ACCA est concernée par une autopsie réalisée par ce même réseau.

Ce courrier a pour objectif de vous renseigner en termes simples sur les causes de la mort de cet animal et sur l'influence éventuelle de celle-ci sur la population d'animaux concernée ou le cas échéant sur la santé humaine ou de vos chiens de chasse.

Espèce : Chamois Date : 19/02/2018 N° Sagir : 136784 Commune : St Martin d'Arc
Explications sur les causes de la mort de l'animal: fluorose, abcès au niveau de la mâchoire.

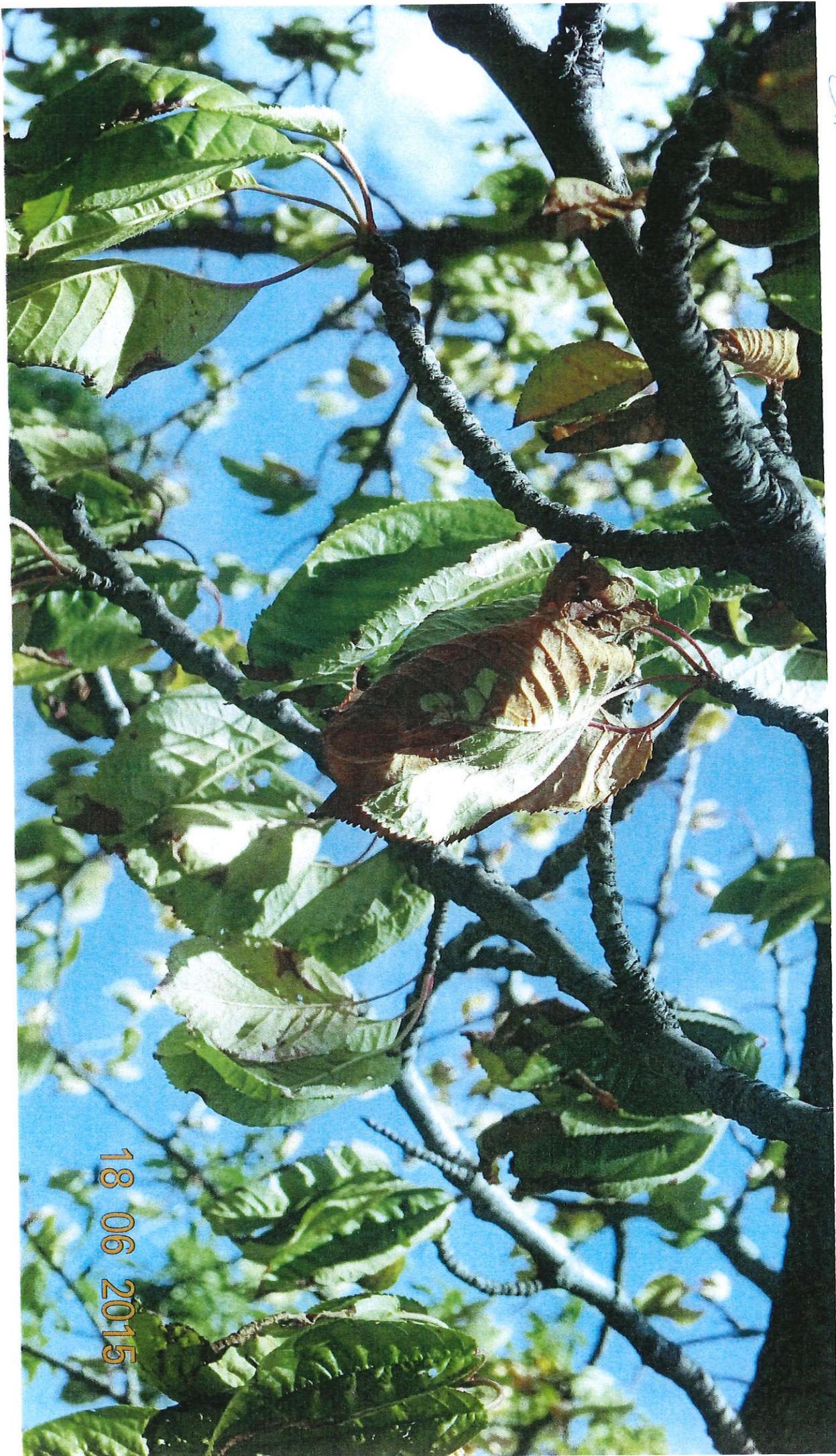
Nature de la maladie ou des parasites en question : Les dents de ce chamois étaient déformées, symptôme d'excès de fluor. L'abcès à la mâchoire a certainement empêché l'animal de se nourrir correctement, entraînant un affaiblissement au cours de cet hiver rigoureux.

Impacts éventuels sur la santé humaine : RAS

Impacts éventuels sur vos chiens de chasse : RAS

Impacts sur la population d'animaux concernée : RAS

Pour le président
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]



18 06 2015

①
A



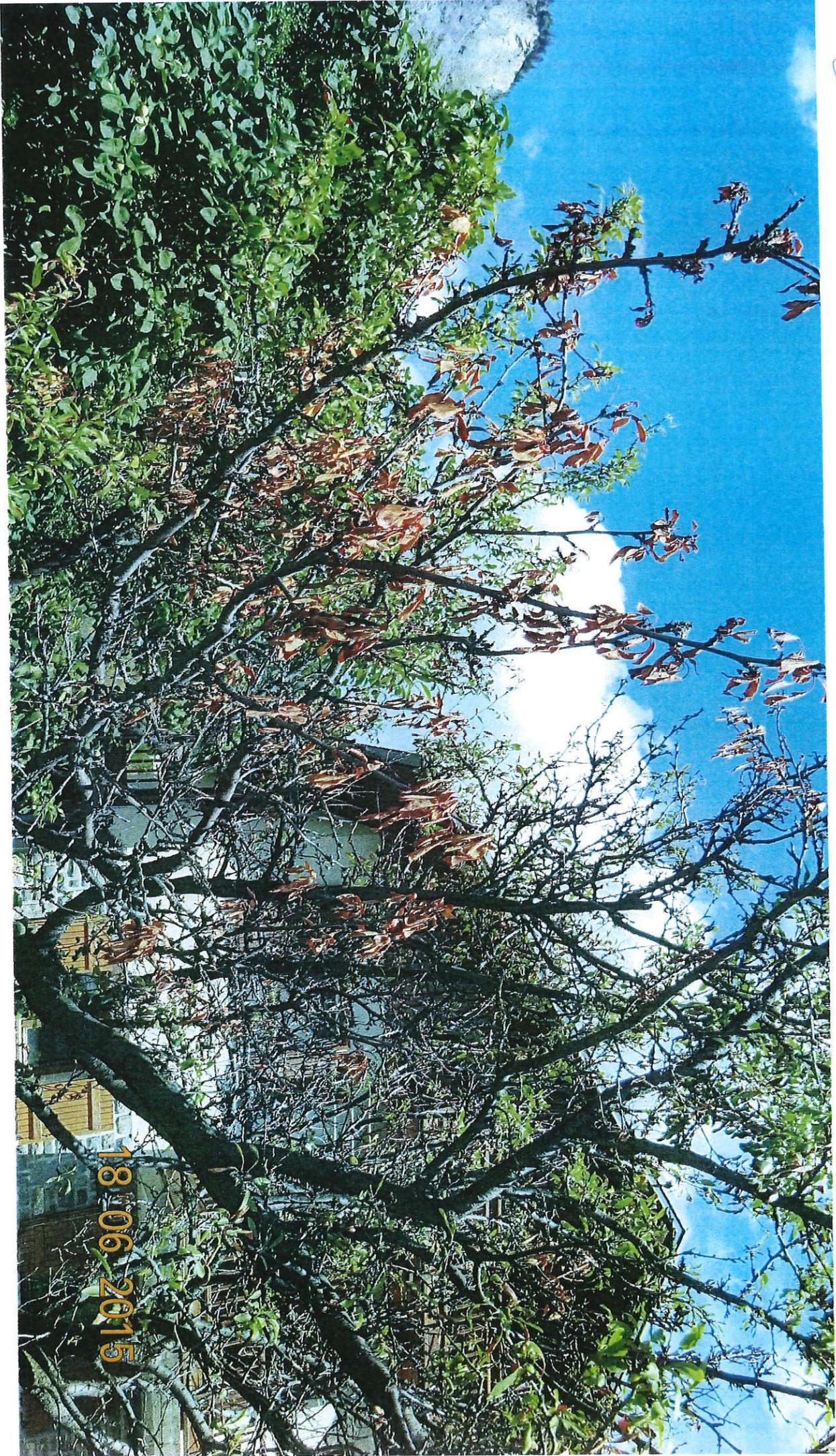


18 06 2015

23

A





18 06 2015

A ②



[REDACTED] le 21-4-21

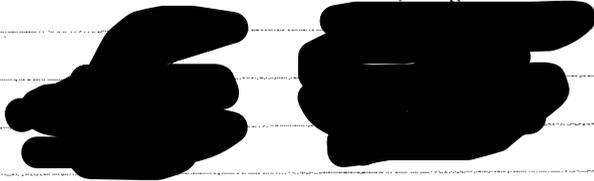
31

Habitant au dessus de l'usine nous constatons régulièrement : (cf photos jointes)

- des fumées rejetées par les bâtiments de l'usine de façon épisodique
- des poussières d'alumine recouvrant des objets autour de la maison plutôt le matin
- des végétaux brûlés par l'acide fluorhydrique.

Ces faits nous interrogent quant à la réalité de la filtration des rejets fluorés et la qualité de sa surveillance.

Nous souhaitons donc qu'avant toute extension des activités de l'usine des mesures pour améliorer la situation soient prises



Note du commissaire enquêteur :

Les photos données ce jour ne sont pas de bonne qualité, elles sont remplacées par celles données le 5/05/2021 [REDACTED]
[REDACTED] observation 35

[Signature]



p-1/3

32

observation 32. 3 pages

Le 18 avril 2021

A L'attention de Monsieur le commissaire enquêteur

Projet d'optimisation des capacités - TRIMET

Vous trouverez ci-dessous des éléments techniques qui apparaissent incohérents et semblent de nature à désinformer les lecteurs sur la demande de modification de l'arrêté préfectoral. Une correction de ces dossiers semblent indispensable avant le déroulement d'une enquête publique.

Document concerné :

**Résumé non technique de la
Pièce Jointe n°4
L'Etude d'Impact**

Version diffusable

REV	DATE	LIBRE	REDACTE	VERIFIE	APPROUVE
C	22/02/2021	Prise en compte des remarques de l'AR	C. BAUMONDGE	F. ROSET	D. ROYER
B	06/11/2020	Aucune modification apportée	C. BAUMONDGE	F. ROSET	D. ROYER
A	02/07/2020	Version finale	C. BAUMONDGE	F. ROSET	D. ROYER

Extraits concernés :



Contrat N°	Doc	Code matériel	N° ordre	Rev.	Page
3736	D	2090	004	B	19/32

**Projet d'optimisation de capacité - TRIMET
Pièce Jointe n°4bis**

Secteur Carbone : le passage d'une production d'aluminium primaire à 160 kt/an n'induit pas d'augmentation des rejets atmosphériques issus des installations du secteur Carbone, car la production d'anodes ne sera pas amplifiée par rapport à la situation actuelle.

Anodes = consommable

Secteur Fonderie : pour permettre la solidification du métal supplémentaire produit dans le cadre de ce projet, une partie des fours de fonderie existants sur site verront leur temps de fonctionnement allongé, compte tenu de leur fonctionnement actuel sous-capacitaire. Les flux de rejets impactés par le projet resteront en dessous des valeurs limites de rejet (poussières, dioxines-furannes). De manière générale sur le secteur Fonderie, le flux de poussières sera en-dessous de la valeur limite réglementaire.



Contrat N°	Doc	Code matériel	N° ordre	Rev.	Page
3736	D	2090	004	B	20/32

**Projet d'optimisation de capacité - TRIMET
Pièce Jointe n°4bis**

Secteur Electrolyse : le projet ne portant que sur l'optimisation de l'une des deux séries d'électrolyse, seule la plus récente verra ses rejets augmentés, la série G. Les nouvelles valeurs de rejet seront en dessous des valeurs limites, sauf pour les poussières, dont le flux limite devra être adapté au nouveau tonnage produit : ce flux restera conforme avec la réglementation, et surtout, en adéquation avec les Meilleures Techniques Disponibles à ce jour dans ce secteur d'activité.

Par conséquent, ce dossier fait l'objet de deux demandes de modifications de valeurs limites de rejet : pour les poussières du secteur électrolyse (pour rester à 1,2 kg/t Al) imposé, le flux devra être adapté et passer de 150 à 192 kg/t Al) et pour les NOx du Four à Cuire du secteur Carbone (passage de 100 t/an à 120 t/an). Ces valeurs sont celles utilisées pour l'analyse du risque sanitaire réalisée dans cette étude d'impact.

seront valeurs

*150 à 192 kg/t Al
150 à 192 T/An*

*pourquoi 150T/an.
4. 150000 / 1,2 =*

9.5.2. DEMANDE DE MODIFICATION DES VLE ACTUELLES

Pour faire face à l'augmentation de la production d'aluminium primaire, TRIMET souhaite pouvoir bénéficier d'une valorisation des seuils limite d'émission suivants :

• Seuil des Nox du Four à Cuire, aujourd'hui plafonné à 100 t / an, en le portant à 120 t / an. → pourquoi 20% ?
L'impact sur la santé induit par un flux de 120 t / an de Nox a été étudié en détail dans l'ERS présentée au Chapitre 22 de cette étude environnementale.

• Seuil des poussières du secteur Electrolyse, aujourd'hui plafonné à 150 t / an, en le portant à 192 t / an, soit 1,2 kg / T Al (NEA-MTD).
L'impact sur la santé étudié en détail dans l'ERS présentée au Chapitre 22 de cette étude environnementale a été modélisé à partir d'un flux de 200 t / an de Pousssières pour le secteur Electrolyse. → admissible ?

ok. homogénéité en fin de prod pas homogène avec l'↑ de prod

Document volet sanitaire : une demande d'augmentation des rejets de SO2 est indiquée

Tableau 7 : Valeurs Limites d'Emissions proposées pour la configuration future du site

Substance	Secteur Carbone VLE retenue	Secteur Fonderie VLE retenue	Secteur electrolyse VLE retenue
NOx	120 t/an* sur l'ensemble du secteur	100 t/an sur l'ensemble du secteur	0.35 kg/t d'Al
COV	110 mg/Nm ³ au niveau des rejets canalisés		
HCT	10 mg/Co ³ au niveau des rejets canalisés		
SO ₂			2 400 t/an* sur l'ensemble du secteur
CO			150 kg/t d'Al
COVnm eq. C	110 mg/Nm ³ au niveau des rejets canalisés	110 mg/Nm ³ sur les rejets canalisés	
Poussières	5 mg/Nm ³ au niveau des rejets canalisés	10 t/an sur l'ensemble du secteur	200 t/an* sur l'ensemble du secteur
Indice Hydrocarbure eq. C			
Cd+Hg+Ti	0.1 mg/Nm ³ au niveau des rejets canalisés	0.1 mg/Nm ³ sur les rejets canalisés	
As+Se+Te	1 mg/Nm ³ au niveau des rejets canalisés	1 mg/Nm ³ sur les rejets canalisés	
Sb+Cr+Co+Cu+Sn+Mn+Ni+V+Zn	5 mg/Nm ³ au niveau des rejets canalisés	5 mg/Nm ³ sur les rejets canalisés	

→ 56000T/A.

← 2250T/A !

Confirmation des normes actuelles sur le SO2 : 2250 tonnes / an

→ d'où ?

$$\frac{2250T}{150000T} = \frac{0,015T}{TAL} = 150kg/TAL$$



Contrat N°	Doc	Code matériel	N° grille	Rev	Page
3736	D	2090	004	B	105/243

Projet d'optimisation de capacité - TRIMET
Pièce Jointe n°4

9.1.3. VALEURS LIMITEES IMPOSEES AUX EMISSIONS ATMOSPHERIQUES

Les valeurs limites de rejets en vigueur sont celles de l'annexe II de l'arrêté préfectoral du 26/03/2018, qui fait suite à la mise en place des nouveaux fours n°8 et 9 en fonderie. Elles sont rappelées ci-dessous.

Pour le SO₂ :

- La teneur en soufre dans les anodes est limitée à 1,5% en masse.
- Le flux annuel maximal autorisé d'émission est de 2250 tonnes.
- Le flux journalier maximal autorisé est de 6,2 tonnes par jour de SO₂ sauf en cas d'épisodes de pollution pendant lesquels le flux maximal autorisé est porté à 5,5 tonnes par jour.

5 / Concentration de fluor dans les sols

Les valeurs pour V1 et V2 augmentent notablement en 3 ans pour ces points éloignés de l'usine

Les commentaires du tableau sont partiels. Comment s'expliquent ces augmentations ? et quelles sont les conséquences ?

Tableau 21 : Concentrations en fluor dans les sols

Année	Unité	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7
2016	mg/kg MS	282	209	297	329	288	n.p.	220
2017		320	300	147	320	181		209
2018		352	348	174	320	220		217
Moyenne		311	286	186	320	227	-	215

n.p. non prélevé

Les concentrations relevées en fluor dans les sols sont relativement homogènes d'une année sur l'autre sur chacun des points respectifs.

La comparaison entre les concentrations relevées sur les points les proches du site (V2, V4 et V5) et les plus éloignés (V1 et V7) ne montre pas de différence significative. Toutefois le fluor étant un traceur spécifique de l'activité, il est fort probable que le site ait un impact sur ce milieu pour cette substance.

6/ Voies de transfert du Fluor



TRIMET

Volet sanitaire de l'usine de production d'aluminium primaire
3. Evaluation des enjeux et des voies d'exposition

Tableau 17 : Voies de transfert considérées dans l'étude en fonction des usages identifiés

Rejets atmosphériques	Vecteur ou voie de transfert possible			
	Dispersion atmosphérique	Dépôt au sol	Passage via la chaîne alimentaire : végétaux	Passage via la chaîne alimentaire : produits animaux
Gazeux	OUI	NON Composés restant à l'état gazeux		
Particulaires	OUI	OUI	OUI	OUI (Dioxines uniquement)

Particulaire	Code CAS	Code CIP	Code ZP	Code D	Code A	Code ++	Code +++	
	Cuivre (Cu)	7440-50-8		3	D		+	-
Etain (Sn)	-				D	n.d.		
Manganèse (Mn)	-				D	++	+	
Nickel (Ni)	7440-02-0	C2	2B		A	++	++	
Vanadium (V)	7440-52-2		3		D	++		
Zinc (Zn)	7440-66-6				D	n.d.	-	
Mercuré (Hg)	7439-97-6	R1B	3		C à D	++	+++	
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) ¹⁾	50-32-8	C1/M1/R1B	1		A	+++	+++	
Fluor	7782-41-4					-	+	
Niveaux et Expositions								
Gazeux	Hexane	110-54-3	R2	-	-	-	n.a.	
	Naphtalène	91-20-3	C2	2B	C	-	n.a.	
	Pentane	109-66-0					n.d.	n.a.
	Propane	74-98-6					n.d.	n.a.
	Toluène	108-88-3	R2	3		D	-	n.a.
	Hydrocarbures (HCT)	Voir spéciation						
	Fluorure d'hydrogène (HF)	7664-39-3					-	n.a.

LE 26/04/2021

SE VAIT CONSTRUIRE UN COMPLEXE HOTELIER, A UNE CENTRINE DE METRE DE L'USINE, ENTRE LA D908 ET L'AVENUE D'ITACHE, AU NIVEAU DU NOUVEAU ROND POINT A L'ENTREE EST DE ST JEAN DE MAURIENNE.

POUR DETERMINER LE NIVEAU D'ISOLEMENT PHONIQUE DES BÂTIMENTS, COMPTE TENU DES NOISSANCES ACTUELLES, UNE ETUDE PHONIQUE A ETE FAITE.

S'ESPERE QUE CE DEVELOPPEMENT DE L'USINE, QUI EST SOUHAITABLE POUR L'ECONOMIE DE LA VALLEE, S'ACCOMPAGNERA, DANS LE PROLONGEMENT DE CE QUI L'EST FAIT DANS LE PASSES, DE MESURES D'ATTENUATION POUR LIMITER LES NOISSANCES DE VOISINAGE, SUR LES IMPACTS SONORES, VIBRATIONS.

MERCI DE ME CONFIRMER QUE MA DEMANDE A BIEN ETE PRISE EN COMPTE.

RESTANT A VOIRE DISPOSITION. SALUTATIONS

TEL [REDACTED]

MERCI DE BIEN PRENDRE EN COMPTE CE NOUVEL ETABLISSEMENT HOTELIER DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE (VOISINAGE) DE L'USINE. CETTE ERP SERA SUR SA PARTIE HOTEL PARTICULIEREMENT SENSIBLE LA NUIT, LE RESTAURANT ET COMMERCIAL AURONT UNE ACTIVITE LA JOURNEE ET EN SOIREE

30 avril 2021 34

Dépt d'un nouvel acte contractuel
 - A l'attention de M. le Commissaire Enquêteur
 - A avis sur l'enquête comprenant six pages
 Paragraphes

Avis sur cette enquête publique produit par
 l'association "La Fraternelle de Maurienne"
 le Président de l'association.

[REDACTED]

[Signature]

Siège social :
847 rue des Chaudannes
73300 St Jean de Maurienne
tél : 04 79 59 96 98

Accompagnement Solid'Arc :
tél : 04 79 83 08 13
Port : 07.67.53.05.53

Déposé en mairie de St Jean de Maurienne le 30/04/2021

34

Les Ateliers de MAURIENNE

observation 34 - 7 pages

Saint Jean de Maurienne,

Le 28 avril 2021

Nos clients

Collectivités
Entreprises
Associations
Particuliers

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Enquête publique relative à l'augmentation de la production de l'activité Trimet

Nos services

Mise à disposition
de personnel

Objet : enquête publique concernant l'augmentation de la production d'aluminium par la société Trimet, à Saint-Jean-de-Maurienne

Pièce jointe : avis de l'association "Les Ateliers de Maurienne"

Activité agricole & viticole

Espaces verts

Monsieur le commissaire enquêteur,

Prestations sur meubles

Animation fonderie

Veillez trouver ci-joint, l'avis de l'association "Les Ateliers de Maurienne" sur le projet qui fait l'objet de cette enquête publique.

Débarras & Petits
déménagements

Cette association développe depuis dix ans une activité viticole entre Saint Julien-Montdenis, Saint-Jean-de-Maurienne et Hermillon, c'est à dire dans l'espace précis impacté par des rejets de fluor supplémentaires liés à l'augmentation envisagée de la production d'aluminium.

Accompagnement Solid'Arc :
personnes âgées et/ou
personnes à mobilité réduite

Or, l'Étude d'Impact ne tient aucun compte de notre activité viticole.

Activité La Vêtement'Tri :
sites de St Jean (siège) et de
Modane (1 rue Gambetta)

Au nom de l'association, j'ai donc l'honneur de vous demander de porter une attention particulière à notre analyse qui met en évidence de nombreuses lacunes et imprécisions dans cette Étude d'Impact, simplement en ce qui concerne déjà la question des rejets fluorés, destructeurs pour la viticulture, et de la porter intégralement à la connaissance de l'autorité administrative décisionnaire pour cette autorisation.

Magasin solidaire

Vêtements d'occasion,
meubles rénovés, vin (sur
demande au magasin)

Vous remerciant par avance pour l'attention que vous manifesterez à l'égard de ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations les meilleures.

Bernard RATEL,

Président



LES ATELIERS DE MAURIENNE
847 rue des Chaudannes
73300 Saint-Jean-de-Maurienne
Siret : 379 618 531 00089 APE : 9499Z
Tél. siège : 04.79.59.96.98



Enquête Publique
Augmentation de la production d'aluminium
Usine Trimet à Saint-Jean de Maurienne

Avis de l'association "Les Ateliers de Maurienne", en date du 27 avril 2021

L'association "Les Ateliers de Maurienne" met en œuvre, en étroite coordination avec Pole Emploi, une entreprise qui a pour objectif l'insertion par le travail des personnes éloignées de l'emploi.

C'est une structure d'"Insertion par l'Activité Économique".

À ce titre, c'est une entreprise.

Parmi les activités dans lesquelles les salariés de cette entreprise sont engagés, il y a **la culture de la vigne depuis 2010**. Les premiers plants ont été replantés en 2007.

L'activité viticole des Ateliers de Maurienne :

Actuellement, si 2ha50 sont plantés, un peu plus 1ha est en production.

La totalité des surfaces plantées sera opérationnelle dans trois ans.

Ces vignes sont situées sur les communes d'Hermillon, de Saint-Jean de Maurienne et de Saint-Julien-Montdenis.

Les cépages utilisés sont des cépages locaux, en particulier deux d'entre eux. Le premier, originaire du coteau de Bonne Nouvelle, à Saint-Jean-de-Maurienne : Le Persan (rouge). Le second, la Bécouette (blanc), Blanc de Maurienne, originaire des coteaux de Saint-Julien-Montdenis. Ces cépages sont remis à l'honneur en Savoie, mais aussi en Suisse, notamment.

En complément, dans le cadre du développement d'un projet Européen, VIN'ALPES, dont le maître d'œuvre en Maurienne est la Communauté de Communes Cœur de Maurienne-Arvan, a été créé à Saint-Julien-Montdenis un conservatoire des cépages originaires de l'Arc Alpin. On y trouve pour l'instant une centaine de cépages différents (dix plants pour chacun d'eux) provenant aussi bien de Slovénie, de Suisse, d'Autriche, d'Italie et de France.

Au titre du même projet, sur le site de Bonne Nouvelle, un conservatoire des différents types de Persan a été réalisé.

En définitive, cette activité est à la fois économique pour l'entreprise (vente du vin) et patrimoniale avec la culture de cépages locaux et les conservatoires cités.

Cette action a abouti grâce à l'engagement de fonds privés (ceux des Ateliers de Maurienne) et d'argent public (fonds européens et soutiens des diverses collectivités locales, fortement impliquées).

Il faut enfin noter que les coteaux, en rive droite de l'Arc, entre Saint-Martin-la-Porte et Saint-Jean-de-Maurienne exclus, terres à vigne jusque dans les années 50, sont susceptibles d'intéresser une nouvelle génération de viticulteurs.

Un mouvement qui s'inscrirait dans la démarche actuelle d'un renouveau des activités agricoles "bios" en circuit court.

Signalons enfin que dans le passé, au début des années 2000, notre association, reprenant là encore une tradition Mauriennaise, a initié une culture du safran, qui a dû être abandonné, du fait d'un terroir peu adapté, mais aussi sans doute des rejets de fluor qui ont décimé cette plante extrêmement fragile.

Concernant le projet de la société TRIMET, objet de cette enquête publique, l'association "Les Ateliers de Maurienne" a la position suivante :

- Elle comprend tout à fait l'impératif de développement de cette entreprise, tant pour des raisons industrielles, économiques que sociales. Mais elle considère que ce développement ne peut se faire à n'importe quel prix et qu'il doit respecter les autres activités existantes et en développement de la vallée.
- Elle est naturellement sensible à l'impératif de compétitivité de la société TRIMET, mais elle note que dans son argumentaire celle-ci ne fournit aucun élément chiffré.
- En particulier la société Trimet n'apporte pas la preuve qu'elle n'aurait pas les moyens de financer, tout en restant compétitive, une amélioration structurelle des systèmes de captation qui permette à la pollution de rester au niveau d'aujourd'hui.

Notre association souhaite que son activité viticole soit prise en considération au bon niveau et que la maîtrise des rejets de fluor fasse l'objet de la mise en œuvre de mesures concrètes planifiées.

L'Étude d'Impact proposée laisse à notre sens, planer un certain nombre de doutes que les développements qui suivent vont expliciter.

Des demandes spécifiques en découleront.

1. D'abord, un constat :

L'absence de prise en compte de notre activité dans l'Étude d'Impact.

Pour l'agriculture, l'Étude d'Impact (page 48, étude Agreste Rhône-Alpes n°130) se réfère au **bilan agricole du secteur de Saint-Jean-de-Maurienne datant de 2011.**

En dix années, la vie a évolué tant dans le domaine industriel que dans le domaine agricole.

En dix ans, notre activité viticole reconnue et répertoriée par le service des Douanes s'est développée dans le secteur concerné par cette enquête.

Elle a été décrite ci-dessus.

À noter que son volet patrimonial est aussi un paramètre localement important.

Le plan de situation présenté en pièce n°1 du dossier d'enquête met en évidence que l'ensemble de la commune de Saint-Julien-Montdenis n'est pas prise en compte.

N'est pas intégrée dans cette carte, toute sa partie Sud-Est.

Ce qui signifie que les rejets remontant la vallée de la Maurienne s'arrêteraient brutalement sur la limite donnée sur le plan, alors qu'il n'y a aucun obstacle d'importance qui le justifierait !

Cette approche n'est pas compatible avec la rose des vents de la page 36 de l'Étude d'Impact.

Nous reviendrons sur cette question.

La carte consacrée à l'agriculture en page 49 de l'Étude d'Impact ne fait apparaître aucune parcelle dédiée à la viticulture.

Là également, le territoire de la totalité de la commune de Saint-Julien-Montdenis est ignoré.

Pourtant, les diagrammes des pages 160 à 162 de l'Étude d'Impact, consacrés aux taux de dégressivité pour le calcul des indemnités, mettent en évidence qu'en ce qui concerne les arbres fruitiers et les vignes, la commune de Saint-Julien-Montdenis se situe dans le tiers supérieur.

Et ce tiers supérieur, sans être aussi important qu'en 1980, est loin d'être négligeable.

2. Des interrogations :

Les rejets de fluor :

L'Étude d'Impact réaffirme à de nombreuses reprises que l'augmentation de capacité de production d'aluminium prévue, ne provoque le dépassement de pratiquement aucun quota en matière de pollution.

Et lorsque c'est le cas, elle demande une modification de ces quotas (poussières et Nox).

Au bilan, il apparaît quand même que **l'augmentation des rejets de fluor est significative.**

En compilant les données indiquées, page 127 et 128 de l'Étude d'Impact on constate bien que l'augmentation des rejets fluorés sera de l'ordre de **10 tonnes par an.**

Mais, on passera de 78,20 T actuellement, à 88,25 T après mise en oeuvre de l'augmentation de capacité. Soit, un accroissement d'environ 13%.

A cet égard, sur le fondement des données fournies par TRIMET, nous faisons les observations suivantes :

Les rejets de fluor de la série F sont, en moyenne, de 0,42 Kg/T aluminium (étude d'impact page 128).

Les rejets de fluor de la série G sont, en moyenne, de 0,59 Kg/T aluminium (étude d'impact page 128).

C'est sur la série G dont les émissions de fluor sont les plus fortes que porte l'augmentation de la capacité de production.

Les rejets de fluor par tonne d'aluminium produite sont globalement plus élevés, quand les productions sont les plus importantes (cf figure 32, page 112 de l'étude d'impact) ; ce qui n'est pas surprenant, car on peut imaginer que lorsqu'un système de captation est plus proche de ses limites, il est moins performant. Peut-on exclure que ce ratio se dégrade encore, dans le contexte de l'accroissement de capacité de la série G ?

En définitive **le projet de TRIMET pose la question de l'amélioration structurelle de la captation de la série G.**

On peut s'interroger également sur les rejets de fluors liées à l'augmentation demandée des rejets de poussière du secteur "électrolyse".

Passer de 150 à 192 T.

Quel est le pourcentage de ces rejets de fluors dans ces poussières ?

Leur présence dans ces poussières semble systématique puisque c'est l'électrolyse qui génère le fluor.

Comme reste posée, pour les fours 10 et 11 (page 130 de l'Étude d'Impact), la question des rejets toujours supérieurs aux normes d'acide fluorhydrique (HF) : 1,6 mg/Nm³ au lieu de 1.

En définitive, les rejets fluorés sont de diverses origines.

Sont-ils effectivement tous comptabilisés ?

La prise en compte de la géographie, en particulier le relief et l'aérogologie :

L'ensemble de l'Étude d'Impact s'appuie sur le fait que les normes en vigueur sont respectées et même que les rejets de pratiquement toute nature (à l'exception de deux substances – Hf et Hcl) leur sont inférieures.

Ces normes ont été définies pour tout site de production, dans n'importe quelle région.

Est-ce adapté à la vallée de la Maurienne ?

Non.

Le relief avec des dénivelés et des altitudes importants, les spécificités aérogologiques (voir la rose des vents) imposent une analyse plus fine.

L'Autorité Environnementale (page 7 de son avis) ne dit rien d'autre :

"À l'instar d'autres vallées alpines, les conditions topographiques, météorologiques, et climatiques dans la basse vallée de la Maurienne (vallée profonde-versants de plus de 2 000 m, vents de vallée à inversion bi-quotidienne, inversions de températures hivernales) conduisent à une aggravation de l'exposition des populations riveraines à la pollution atmosphérique."

Certes, l'Autorité Environnementale (A.E.) n'en déduit aucune recommandation.

Mais, elle demande, en page 11 :

"d'assurer un suivi rigoureux des rejets fluorés et des poussières au regard de leur forte augmentation induite par le projet et de prévoir des mesures de correction en cas de dépassement des seuils autorisés".

En réponse, l'entreprise Trimet indique d'abord que l'appréciation de l'A.E. ("forte augmentation") n'est pas justifiée et que le projet "CAPTATION de TRIMET" (2020-2022), financé par l'État, permettra une maîtrise accrue des rejets de fluor dans l'atmosphère.

De notre point de vue, comme déjà indiqué, il s'agira **d'un accroissement de l'ordre de 13% des rejets, ce qui est important.**

En 2022, il serait tout à fait opportun que nous soyons informés de la performance réelle du dispositif complémentaire de captation alors mis en œuvre.

3. Nos demandes :

Les analyses faites ci-dessus conduisent l'association "Les Ateliers de Maurienne" à demander que dans l'arrêté préfectoral d'autorisation du projet de la société Trimet, les points suivants soient pris en compte :

- Dans l'Étude d'Impact, faire mentionner, dans les textes et sur la cartographie, l'existence d'une activité viticole sur les trois communes de Saint-Jean-de-Maurienne, Hermillon et Saint-Julien-Montdenis.

Activité viticole d'intérêt économique et patrimonial.

Dans cette perspective, retracer le périmètre concerné par le projet, sur le plan de situation.

- Toujours dans l'Étude d'Impact, clarifier les différentes sources de pollution fluorée (électrolyse, fours, poussières) et vérifier qu'ils sont tous pris en compte dans le volume total de la pollution fluorée indiquée (10T).
- Intégrer le secteur planté de Babylone à Saint-Julien-Montdenis dans "le réseau de surveillance de l'air ambiant", en y déployant le système le plus adapté au site et à l'activité, parmi les trois mis en œuvre par l'industriel (voir page 118 de l'Étude d'Impact).

Certes, l'Étude d'Impact indique qu'il existe à Saint-Julien-Montdenis, à "La Clapotière" (lieu non répertorié sur la carte au 1/25 000), une "boîte à soude".

Mais l'aérodologie est très différente d'un secteur à un autre, même s'ils sont proches, car le relief joue.

Nos vignes, dans ce secteur, sont en plein vent, sans obstacle, même minime, entre l'usine et elles.

Nous jugeons donc nécessaire qu'un dispositif de contrôle y soit mis en place.

- Mettre en place un dispositif d'information pour les exploitants agricoles, faisant à échéances régulières, le point de la performance des dispositifs de lutte contre la pollution et des quantités de fluor quand même rejetées.
- Subordonner l'autorisation préfectorale à l'engagement de TRIMET de réaliser une amélioration structurelle du système de captation de la série G, qui devra permettre de limiter au maximum, voire d'annuler l'accroissement total de rejets fluorés, en s'appuyant sur l'aide de l'Etat (projet "CAPTATION de TRIMET" (2020-2022)) et sur les capacités financières propres de TRIMET, dans les limites, validées, du respect de sa compétitivité.

4. La question des mesures compensatoires :

Il est indiqué dans l'Étude d'Impact, que le processus des mesures compensatoires qui a pour objectif d'indemniser les agriculteurs touchés par de la pollution sera maintenu.

Mais, il ne sera pas élargi.

Il est tout à fait compréhensible qu'à l'origine, c'est à dire dans les années 1970, une telle disposition ait été prise.

Il s'agissait d'éviter pour bénéficier de compensations, que tout un chacun plante ou des arbres fruitiers ou de la vigne, sans une réelle volonté de production.

Aujourd'hui, il faut prendre en compte les personnes ou les organisations à l'origine de la relance d'activités agricoles, en moyenne vallée de la Maurienne.

Elles l'ont fait dans le but d'en vivre, la plupart du temps avec le soutien des collectivités locales qui souhaitent de tels choix afin de lutter contre le retour à l'état sauvage des espaces naturels et pour favoriser des productions de proximité.
C'est bien le cas de la vigne.

Il est donc tout à fait légitime que ces exploitants et activités soient reconnus par Trimet et traités à l'identique des propriétaires répertoriés, il y a cinquante ans.

Le dossier mis à l'enquête publique a l'objectif de démontrer au public, l'absence de conséquences nocives découlant de l'augmentation de production d'aluminium.
Si c'est bien le cas, il n'y aura aucune conséquence sur les productions. Donc, aucune compensation à verser.

Il n'en reste pas moins qu'un accident industriel est toujours possible (il y en eut un en 2017). Avec potentiellement, un pic de pollution.
Les producteurs et exploitants locaux récents ne seraient alors pas pris en compte.

Notre association demande donc que l'autorisation préfectorale d'augmentation de production d'aluminium par l'entreprise Trimet sur le site de Saint-Jean-de-Maurienne, impose la prise en compte dans le mécanisme de compensation, des agriculteurs et viticulteurs récents du secteur, possiblement impactés par des rejets de fluor.



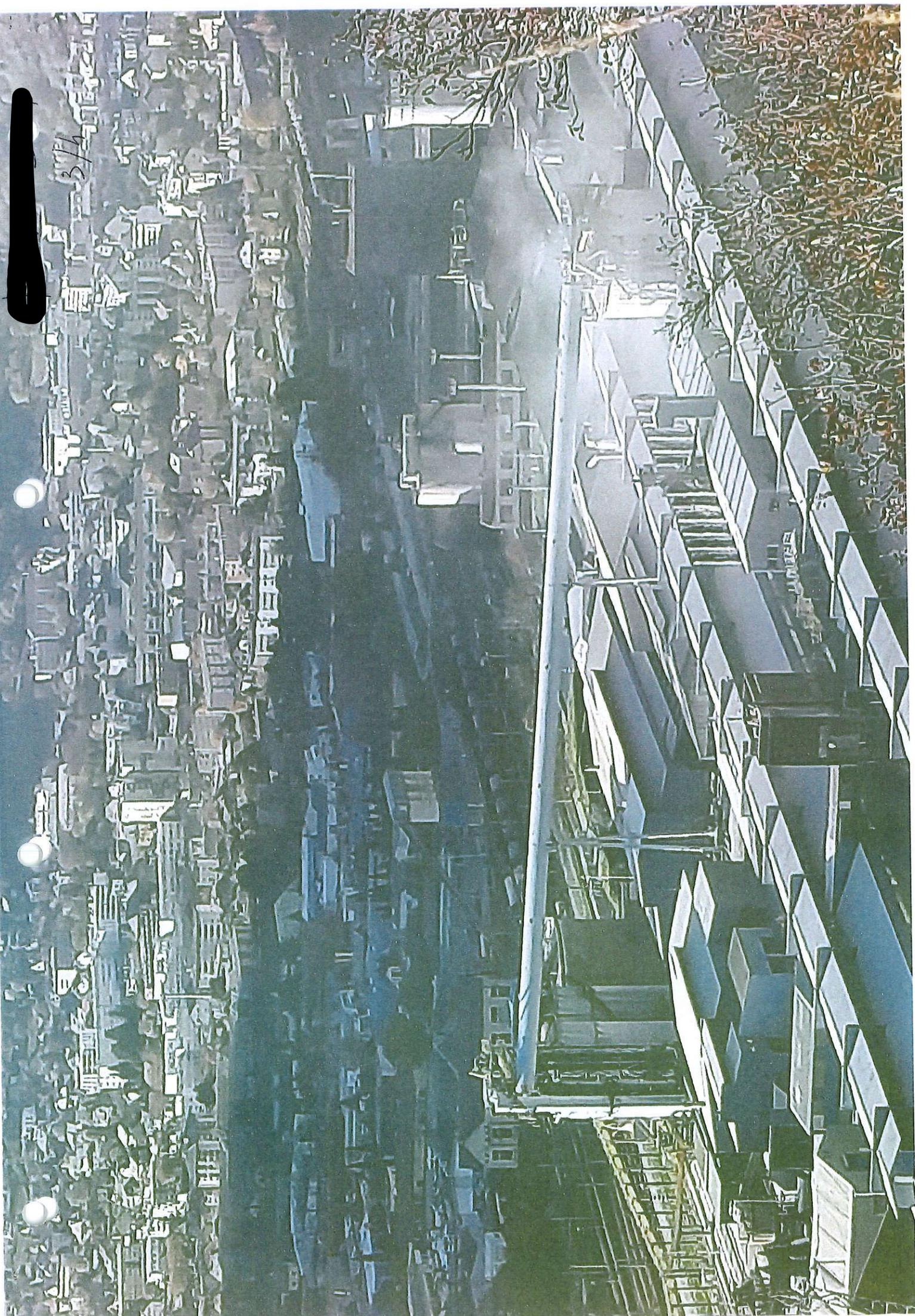
LES ATELIERS DE MAURIENNE
rue des Chaudannes
73300 Saint-Jean-de-Maurienne
Siret : 379 618 531 00089 APE : 9499Z
Tél. siège : 04.79.59.96.98



5-05-2021

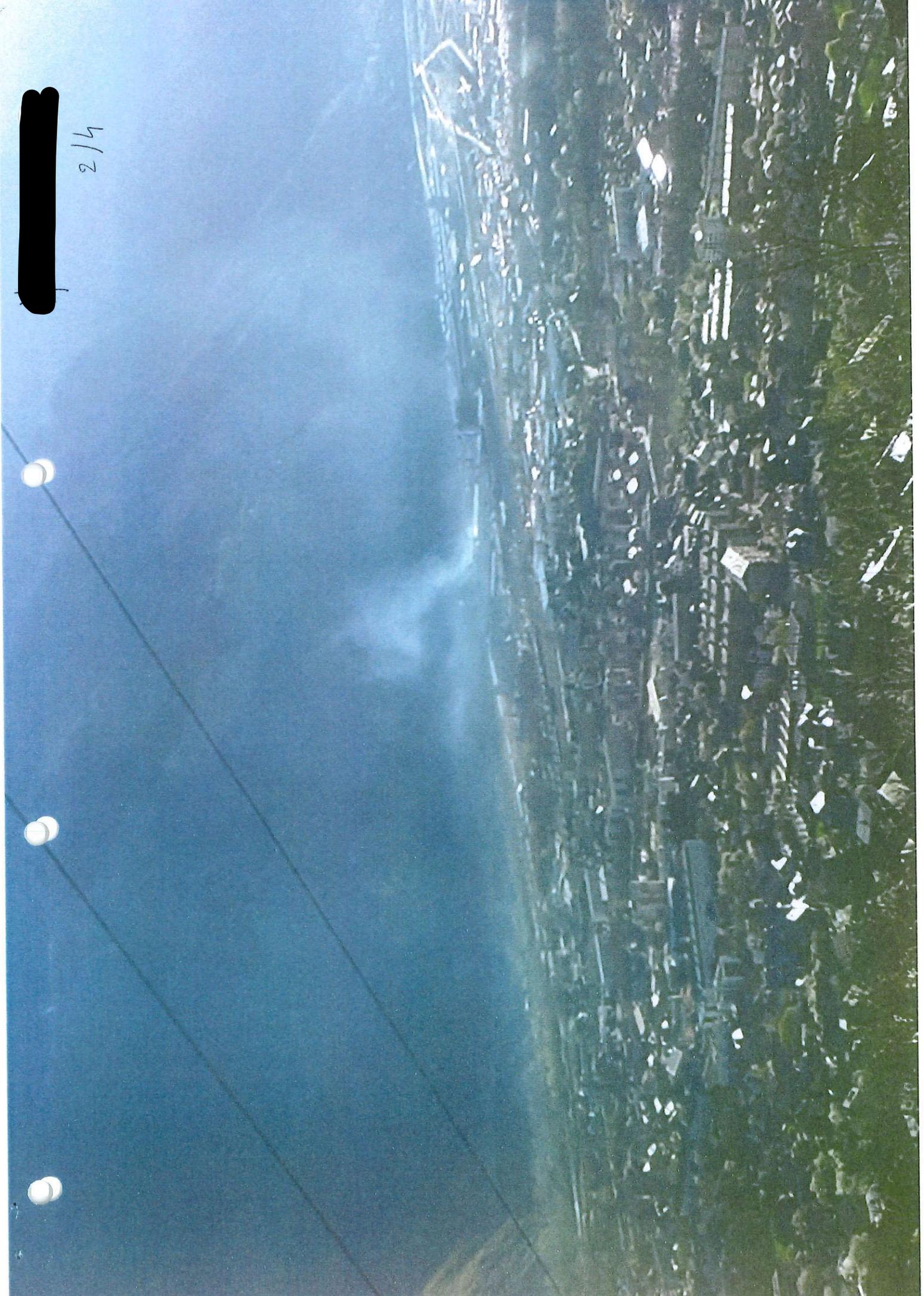
Dépôt de 4 photos couleur montrant des fumées
et de la végétation attaquée par cette pollution

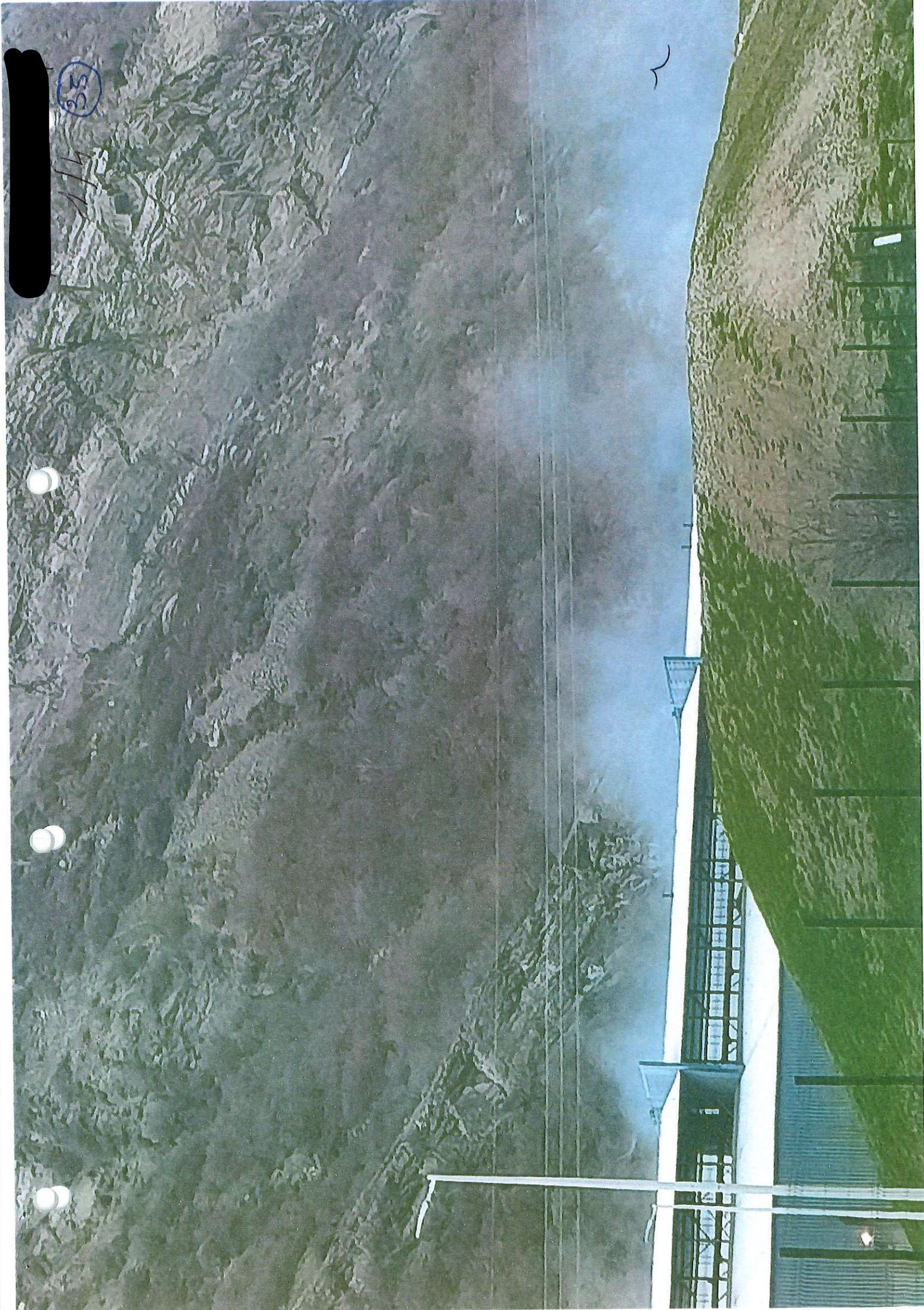
JP



[Redacted]

2/4





44
33





[Redacted]

4/4



déposé ce jour une lettre signalant des dysfonctionnements dans le registre dématérialisé

le 5 mai 2021



JP

35-36

Vivre et
Agir en Maurienne

Villarbernon
73140 Saint Michel de Maurienne
vamaurienne@yahoo.fr

à Monsieur Jean-Pierre Coendoz, commissaire enquêteur

le 4 mai 2021

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je tiens à vous signaler plusieurs dysfonctionnements au niveau du registre dématérialisé qui n'ont pas permis aux habitants de s'exprimer ou de connaître les avis des autres contributeurs durant plusieurs périodes, à savoir, 10 jours au cours de l'enquête puis à nouveau le 3 et 4 mai alors que la date butoir est le 5 mai.

Quelques uns de nos adhérents nous ont signalé que leur déposition sur internet n'était pas prise en compte à ces périodes et nous avons fait remonter l'information aux services concernés, mais qu'en est-il des citoyens qui, découragés par leurs tentatives infructueuses ont renoncé à donner leur opinion ?

Également, le retard pris dans la transmission des avis vous contraint dans le délai qui vous est imparti pour votre propre travail.

Je regrette que ce recueil de l'opinion publique ne fasse pas l'objet de davantage de sérieux et vous prie de recevoir mes respectueuses salutations.


Coprésidente de Vivre et Agir en Maurienne

